



**HAL**  
open science

## Un schéma d'intelligibilité du monde servile à Bourbon : les variations du prix des esclaves (1789-1848)

Jean-François Géraud, Albert Jauze, Éric Bernard Turpin

### ► To cite this version:

Jean-François Géraud, Albert Jauze, Éric Bernard Turpin. Un schéma d'intelligibilité du monde servile à Bourbon : les variations du prix des esclaves (1789-1848). *Outre-Mers Revue d'Histoire*, 2010, 97 (368-369), pp.333–376. 10.3406/outre.2010.4510 . hal-01233960

**HAL Id: hal-01233960**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01233960>**

Submitted on 15 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

---

## Un schéma d'intelligibilité du monde servile à Bourbon : les variations du prix des esclaves (1789-1848)

Jean-François Géraud, Albert Jauze, Éric Turpin

---

### Citer ce document / Cite this document :

Géraud Jean-François, Jauze Albert, Turpin Éric. Un schéma d'intelligibilité du monde servile à Bourbon : les variations du prix des esclaves (1789-1848) . In: Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines. pp. 333-376;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.2010.4510>

[https://www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2010\\_num\\_97\\_368\\_4510](https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2010_num_97_368_4510)

---

Fichier pdf généré le 07/01/2019

# Un schéma d'intelligibilité du monde servile à Bourbon : les variations du prix des esclaves (1789-1848)

Jean-François GÉRAUD,  
Albert JAUZE, Éric TURPIN\*

C'est une illusion d'imaginer que le monde servile, dans les colonies françaises – nous parlons ici de l'île Bourbon – ait pu être uni, et solidaire. Dans chacune de ces anciennes colonies, la population servile est multiculturelle, pliée à des traditions, des coutumes et des croyances originelles dont perdurent de nombreux éléments malgré l'asservissement, et qui s'opposent entre elles : « Nos esclaves sont divisés en races ennemies les unes des autres », note crûment Auguste Billiard <sup>1</sup>, et dans son roman célèbre, *Les Marrons*, Louis Timagène Houat fait de cette division le pivot de son schéma narratif <sup>2</sup>.

\* Université de La Réunion CRESOI – EA 12.

1. Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales* (1822, Librairie Française de Ladvo-cat, Paris), rééd. ARS Terres Créoles, coll. Mascarin, 1990, p. 73.

2. « Oh ! Oui, frères, les Noirs sont complices. Ils flattent les maîtres qui les rendent si malheureux ; ils leur obéissent et les soutiennent contre eux-mêmes (...) au lieu de se lever en hommes », Louis Timagène Houat, *Les Marrons*, 1844, rééd 1989, CRI, Sainte-Clotilde, 160 p., p. 17 ; Louis Timagène Houat (Saint-Denis, 1809, Pau, 1880) était un libre de couleur. Il fut impliqué dans le projet de complot des esclaves de Saint-André en 1835 ; arrêté, il fut condamné avec quatre autres personnes en août 1836 à la déportation. Bénéficiant de l'amnistie de 1837, il fut expédié en France où il reçut le soutien d'abolitionnistes comme Isambert. Il publie en 1844 son roman *Les Marrons*, partielle autobiographie, dans lequel il met en scène trois esclaves résistants : le Sçacalave, qui a renoncé au désir d'acculturation, et prône la révolte violente ; l'Antacine, idéaliste, qui souhaite une révolte sans violence, et propose ensuite de cohabiter avec les anciens maîtres ou de leur faire regagner la métropole ; le Câpre, qui conseille le marronnage jusqu'à ce que l'abolition soit proclamée. L'ouvrage se termine par une vue prophétique d'une île sans esclavage où adviendrait le métissage. Après l'abolition de l'esclavage, Houat se présente aux élections législatives de 1848 à La Réunion, où il est battu par le procureur Charles-Ogé Barbaroux, son accusateur de 1836, et fils du conventionnel Barbaroux. Il se retire de la vie politique et meurt à Pau, où il aurait exercé la médecine homéopathique. Personnage ambigu, un temps lui-même propriétaire de quelques esclaves, qu'il vendit, Houat est un fin observateur de la réalité servile ; il parut, par ses idées devenues abolitionnistes, et ses relations, avec le poète Lacaussade (lui-même fils d'un avocat et d'une affranchie) en particulier, représenter un danger à Bourbon où une partie des possédants craignait ou imaginait les dangers d'une rébellion servile, sous la monarchie de Juillet.

*Outre-Mers*, T. 98, N° 368-369 (2010)

Ainsi, le monde servile est architecturé par des hiérarchies internes. Mais celles-ci sont restées aux yeux des habitants<sup>3</sup> d'autrefois, et restent encore à nos yeux, singulièrement impénétrables : si grande est l'opacité de ce que le poète Boris Gamaleya appelait « Le monde de la nuit », l'univers servile que le sens commun a mis à distance, tour à tour par le mépris raciste, ou la compassion. Pourtant, réifié par les dispositifs esclavagistes, l'esclave ne s'est vraisemblablement pas vécu lui-même comme une chose, mais comme un sujet et un acteur dont les stratégies et l'estimation de sa propre marge de manœuvre nous demeurent encore largement inconnues.

Les habitants, face à cette étrangeté culturelle que la définition du statut d'esclave rendait irréductible, ont tenté de l'investir et de se l'approprier, par l'arme à double tranchant de l'affectif et de la violence, souvent réunis, spécialement dans la sexualité. Ils ont aussi essayé d'introduire de la lisibilité dans leurs rapports avec les esclaves, en les assujettissant à des classements, des typologies, inférant des hiérarchies. Sans doute leur domination y gagnait-elle, à leurs yeux, en légitimité. Ainsi, de l'extérieur, des grilles d'intelligibilité ont été plaquées sur le monde servile – organisées autour de la prise en compte des intérêts des seuls planteurs, on ne saurait s'en étonner. C'est en particulier par l'estimation, le prix des esclaves, que se traduit cette volonté d'insérer l'étranger culturel dans le fonctionnement d'une économie capitaliste qui se met en place à Bourbon plus tôt qu'aux Antilles.

Cet article à trois voix se donne l'ambition d'examiner cette question pour l'île Bourbon, territoire invariablement laissé de côté par les chercheurs<sup>4</sup>... Nous avons choisi comme champ chronologique la charnière qui voit le passage d'une économie dans laquelle Bourbon tentait en vain de prospérer avec les restes du café, du coton, du girofle (1789-1810), à la mise en sucre de l'île (1810-1848). La première partie traitera de la prisée des esclaves à la veille de cette mise en sucre<sup>5</sup>. La seconde examinera l'estimation des esclaves sur les petites habitations qui ne participent pas directement à l'économie sucrière<sup>6</sup>. La troisième étudiera les effets que la

3. Propriétaires d'habitations, appelées plantations ailleurs ; le terme d'habitant, synonyme de planteur, lui est préféré à Bourbon/La Réunion.

4. Nous avons recensé, dans l'index de l'ouvrage de Frédéric Régent (*La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions*, Paris, Grasset, 2007, 354 p.), 60 références à la Guyane, 115 à la Martinique, 150 à la Guadeloupe – et 5 à l'île Bourbon ! Tant il est vrai que « l'impensé » historien postule naïvement qu'il n'est d'esclavage qu'antillais, que l'esclavage bourbonnais ne saurait être qu'un succédané – euphémisé – de l'esclavage antillais, quand il ne reconnaît pas ingénument la seule expertise antillaise dans le discours sur l'esclavage !

5. Albert Jauze, Docteur en Histoire Moderne, professeur certifié d'histoire-géographie, chargé de cours à l'Université de La Réunion.

6. Eric Turpin, Doctorant en Histoire Contemporaine, professeur certifié d'histoire-géographie, Chargé de cours à l'Université de La Réunion.

mise en place de cette économie a eus sur le prix des « esclaves du sucre »<sup>7</sup>.

### 1. La prisée des esclaves à Bourbon, 1789-1815

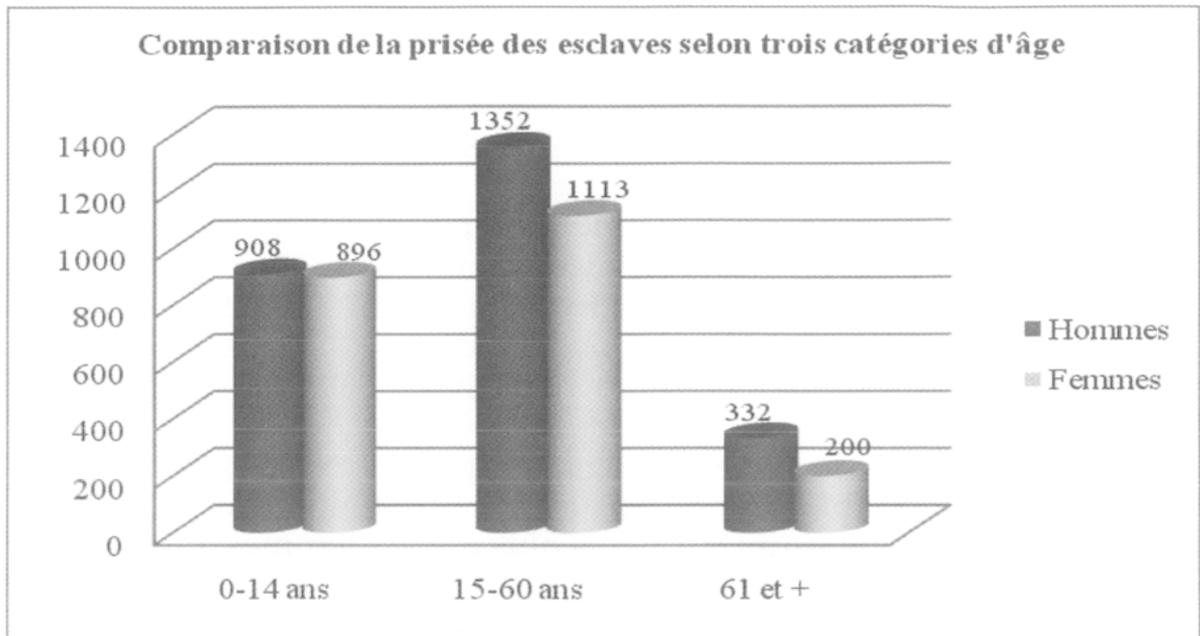
Soixante-douze inventaires énumérant 50 esclaves au moins chacun pendant la période 1789-1815 fournissent un échantillon exploitable de 4688 esclaves de tous âges et origines travaillant sur des habitations caféières ou vivrières. La prisée moyenne des 3338 personnes du sexe masculin (71 % du total) s'établit à 1648 livres, celle des 1350 du sexe féminin à 1008 L.

Entre l'enfance et la force de l'âge, le prix des esclaves connaît une croissance remarquable. Il subit ensuite une profonde chute. Les hommes sont globalement estimés 1,6 fois plus que les femmes. La primauté masculine s'impose dans la tranche des 61 ans et plus. Elle s'affirme moins nettement chez les 15-60 ans. Elle reste fragile chez les plus jeunes.

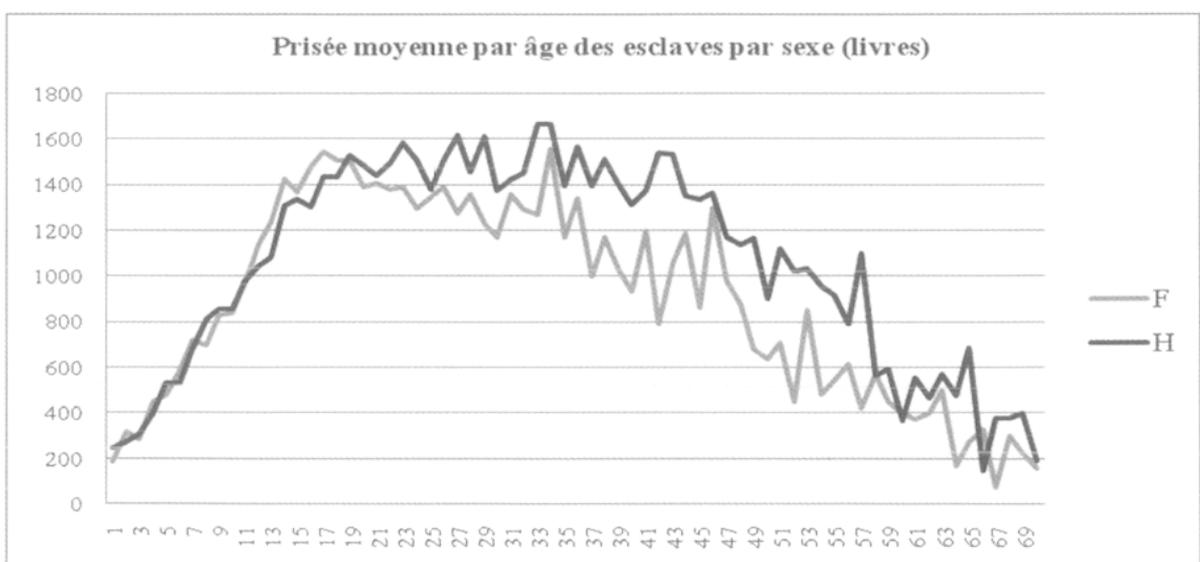
Les fonctions et les tâches attribuées à chacun dans le cadre du système esclavagiste forment la trame explicative d'ensemble. Le peu de services qu'ils peuvent rendre, l'usure des corps, contribuent à écraser la valeur des plus anciens. Elle contraste fortement avec le groupe voisin. Cela jette en pleine lumière le peu de cas accordé aux plus âgés. L'on comprend ces commentaires des notaires accompagnant les prisées faibles ou nulles : esclaves portés « pour mémoire », « hors de service », « de nulle valeur », « hors d'état de rendre aucun service », « très vieux ». La forte différence entre les hommes et les femmes se situe dans la continuité observée dans la cohorte précédente. Elle semble due également à la perte définitive de la capacité reproductive.

À l'âge adulte, la puissance de travail, le savoir-faire accumulé à la pratique de certains métiers, l'expérience acquise aux travaux des champs, constituent autant d'éléments contribuant à valoriser la main-d'œuvre mâle. Cette surévaluation s'impose pratiquement sans discontinuité à partir de 19 ans. Elle devient notamment flagrante au-delà de 50 ans : la valeur moyenne des 451 individus de sexe masculin de 50-70 ans surpasse de 55,5 % celle des 236 du sexe opposé (731 L contre 470). La fonction de procréation entre aussi éminemment en ligne de compte dans la prisée. Il faut assurer le croît et la pérennité de la masse servile. L'une des cotations féminines les plus fortes s'observe à 17 ans. Les contingents féminin et masculin atteignent en moyenne leur niveau le plus élevé *grosso modo* dans la tranche 17-30 ans pour le premier, 19-46 ans pour le second. Plus largement, il s'avère remarquable que pour la tranche des 12-18 ans, la prisée moyenne des filles soit invariablement plus élevée que leurs congénères du sexe opposé.

7. Jean-François Géraud, Maître de Conférences agrégé en Histoire Contemporaine à l'Université de La Réunion ; auteur de l'introduction et de la conclusion du présent article.



	<i>Sexe masculin</i>		<i>Sexe féminin</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Prisée (en L)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Prisée (en L)</i>
<i>0-14 ans</i>	<i>405</i>	<i>908</i>	<i>279</i>	<i>896</i>
<i>15-60 ans</i>	<i>2 775</i>	<i>1 352</i>	<i>984</i>	<i>1 113</i>
<i>61 ans et plus</i>	<i>158</i>	<i>332</i>	<i>87</i>	<i>200</i>



Le facteur essentiel de la fécondité apparaît donc dans la catégorie des plus jeunes. Dès que les filles deviennent nubiles, les colons leur accordent plus de valeur vénale. Ceci s'inscrit dans une contingence marquée par un fort déséquilibre des sexes ; l'inquiétude des possédants – dans le contexte de la pression quasi incessante pesant sur les Mascareignes à partir de 1794 – quant à la perpétuation de la traite, laquelle finit par être théoriquement abolie aux îles en 1813<sup>8</sup>. La précarité et la variabilité de la domination masculine au sein de cette population juvénile frappent. À âge égal, il arrive que la valeur des filles dépasse celle des garçons. Il semble que des raisons multiples s'entrecroisent : incertitudes quant aux chances de survie, espoirs relatifs fondés sur les uns et les autres d'après la constitution physique, ou encore des critères subjectifs non exclusifs aux jeunes qu'il convient d'aborder plus avant.

Les notions sociales et médicales se combinent à l'âge et au sexe dans les estimations des experts. Les marrons et autres « sujets au marronnage » perdent grâce à leurs yeux, tout comme les « flétris de justice » ou les réfractaires. Par exemple, cinq « mauvais esclaves » ou « mauvais sujet » entre 30 et 40 ans ne valent que de 500 à 800 L, soit beaucoup moins que les esclaves des mêmes âges. Il en va de même quand ils souffrent d'invalidité ou d'infirmité, d'incapacité et d'affection, et de problèmes de santé mentale. 72 hommes et 31 femmes de 17 à 90 ans ne valent rien car ils endurent une hernie, sont frappés de cécité, de la lèpre, « dangereusement » malades, « incommodés », incurables, « ladres », « poitrinaires », « sujets au crachement de sang », paralytiques, atteints de la folie, ont « les reins cassés », des « crabes »<sup>9</sup>. Une hiérarchie subtile stratifie encore le prix de centaines d'individus à partir du moment où l'asthme, l'imbécillité, l'idiotie, l'épilepsie, la surdité, la maladie de la pierre ou la gravelle, les « descentes », les « obstructions », les membres cassés, les fistules... les affectent. Cela vaut à 205 personnes du sexe masculin entre 2 et 83 ans et 94 du sexe féminin âgés de 7 à 71 ans, de se trouver prisés à partir de critères ineffables selon des strates allant de 30 à 2200 L pour les premiers et de 40 à 1800 L pour les seconds. Le tableau ci-après complète de manière éloquente ces observations.

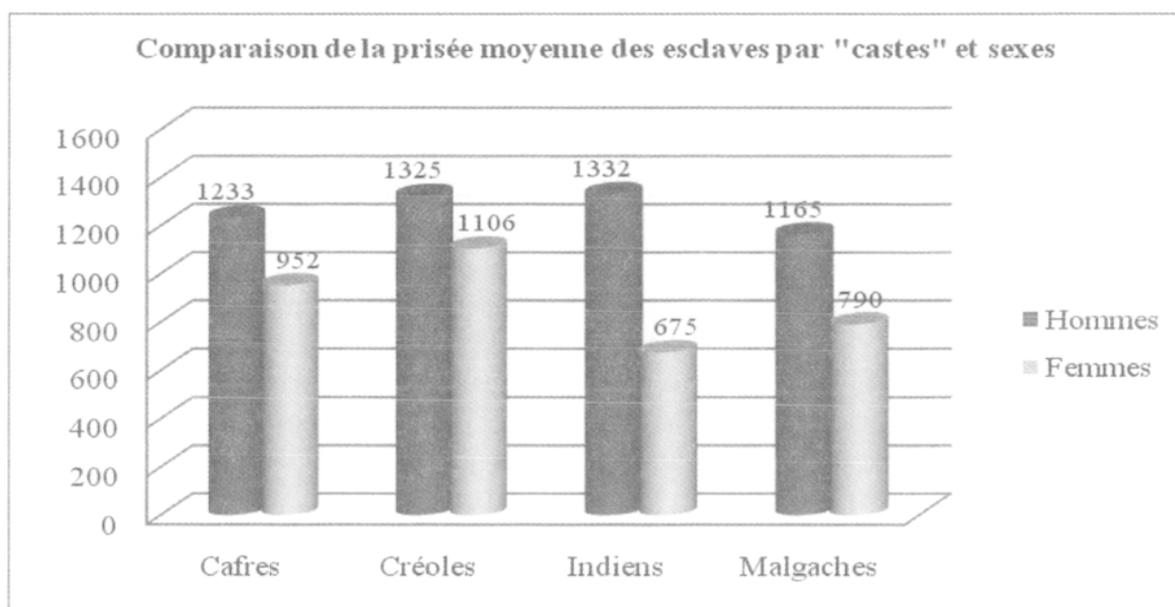
8. Toussaint (Auguste), *Histoire des îles Mascareignes*, Mondes d'Outre-Mer, Série : Histoire, Berger-Levrault, 1972, 351 p., p. 151. De 1769 à 1793, les Mascareignes connaissent la grande époque de la traite. En 1794, elle est interdite (décret du 16 pluviôse an II), mais elle persiste. Les entrées frauduleuses demeurent. La traite est à nouveau autorisée en 1802, mais elle dépérit avec la prédominance anglaise (Cf. Filliot (Jean-Michel), *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle* (thèse de 3<sup>ème</sup> cycle d'Histoire), Paris, mémoires ORSTOM N° 72, Paris, 1974, 273 p., *passim*).

9. Nom donné à des excroissances blanchâtres qui se produisent à la plante des pieds chez les individus atteints du pian. C'est une maladie évolutive qui se manifeste sous forme d'une tumeur végétante puis des fissures et ulcérations douloureuses, causant une démarche disgracieuse, d'où le nom de crabe.

	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Nombre	Moyenne 1	Moyenne 2	Nombre	Moyenne 1	Moyenne 2
25 ans	11	625	1 379	—	—	—
30 ans	11	838	1 374	—	—	—
45 ans	13	810	1 333	—	—	—
50 ans	14	688	903	12	459	637

Comparaison de la prise en L. de quelques groupes d'esclaves ayant une affection (« moyenne 1 ») selon les âges d'effectifs les plus nombreux avec la prise moyenne de l'ensemble des esclaves de l'âge considéré (« moyenne 2 »).

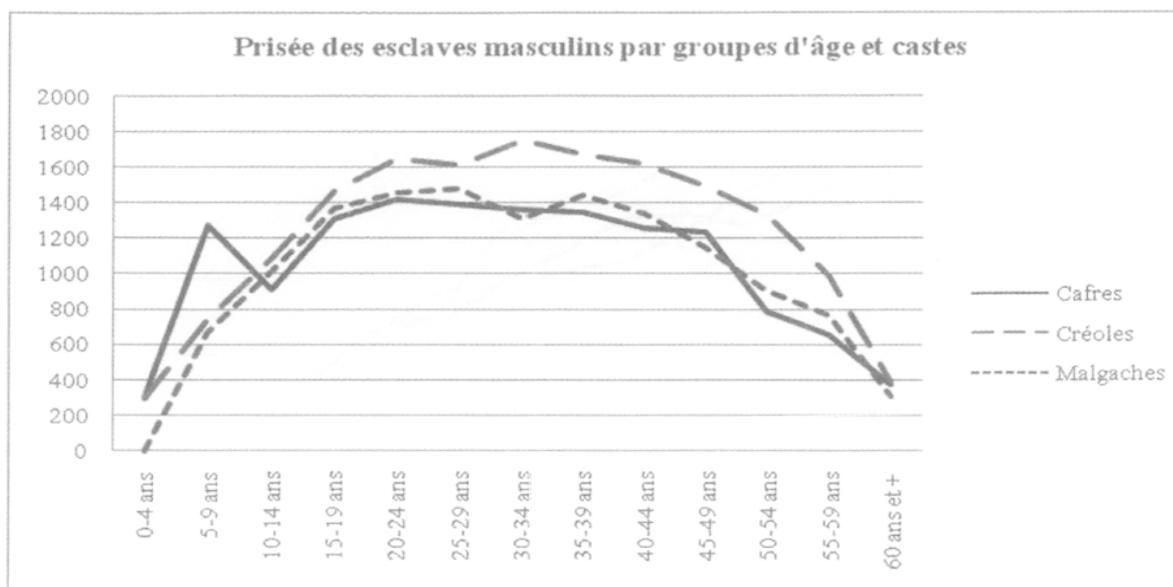
Les habitants introduisent-ils dans leurs estimations des différences entre les ethnies ?



	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Nombre	Prisée (en L)	Nombre	Prisée (en L)
Cafres	1 270	1 233	293	952
Créoles	1 117	1 325	792	1 106
Indiens	74	1 332	33	675
Malgaches	877	1 165	232	790

*Esclaves de sexe masculin :*

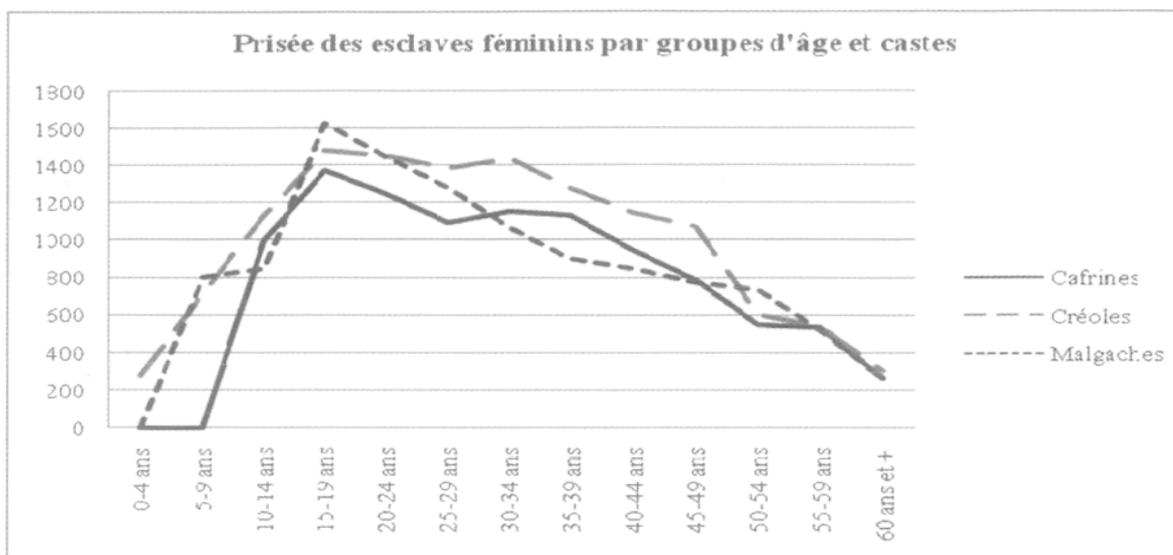
L'estimation moyenne globale des Indiens arrive en tête. Leur cas s'avère peu significatif étant donné leur très faible effectif. Les courbes affectées aux Cafres, Créoles et Malgaches adoptent une allure curviligne et grossièrement parallèle. Ascendantes, elles atteignent leur acmé dans les tranches 25-29 ans ou 30-34 ans. Les appréciations déclinent ensuite, avec une forte rupture de pente vers 49-54 ans. Il y a proximité



certaine des trois castes dans les âges les plus élevés. Jusqu'à 9 ans, les comparaisons demeurent vaines vu les quantités squelettiques des Cafres et des Malgaches. À partir de 10 ans, tranche par tranche, on est en présence de la domination de la prisee des Créoles. Elle peut s'avérer faible (un minimum de 6 % d'écart) ou au contraire très forte (chez les 50-54 ans, 70 % de différence avec les Cafres). C'est généralement par rapport à ces derniers que l'écart se creuse le plus. La prisee des Malgaches est supérieure à celle des Cafres, sauf pour les groupes 30-34, 45-49 et 60 ans et plus.

#### *Esclaves de sexe féminin :*

Les Indiennes, de valeur inférieure à leurs congénères, représentent un très maigre contingent. L'allure des courbes se révèle plus heurtée, l'ascension très rapide, le sommet atteint à 15-19 ans. La décrue s'amorce ensuite, avec un net décrochage à partir de 40 ans. Il est remarquable qu'il y ait identité des estimations pour les plus âgées des Cafrines et des Malgaches. Jusqu'à 14 ans, les rapprochements ne sont pas significatifs. La tranche 15-19 ans voit la supériorité des Malgaches, biaisée cependant par leur nombre très réduit. Ne subsistant que chez les 50-54 ans, elle disparaît au profit des Créoles, qui représentent aussi l'effectif le plus important (1,5 fois le total des Cafrines et des Malgaches). Comme chez les hommes, les variations peuvent être ténues (+ 1,7 % seulement par rapport aux Cafrines chez les 55-59 ans) ou très prononcées (+ 42 % par rapport aux Malgaches chez les 35-39 ans). Chez les femmes jusqu'à 29 ans, la valeur accordée aux Malgaches est plus élevée que celle des Cafrines, de l'ordre de 13 à 18 %. Celles-ci les dépassent entre 30-49 ans, de manière parfois significative pour les 35-39 ans (+ 26 %), et légèrement de 55 à 59 ans.



Si nous mettons de côté les Indiens pour n'y revenir que par à-coups, la primauté des Créoles des deux sexes est frappante. Il semble qu'il ait existé aux îles une tradition dans ce sens. Une mercuriale officielle de 1768 dresse le « tableau alphabétique des prix courans des denrées & autres marchandises à l'Isle de France depuis 1760 jusqu'au 17 juillet 1767... »<sup>10</sup>. Il fournit les prix des esclaves « pièce d'Inde » (robustes) hommes ou femmes. En 1767, la hiérarchie s'établit ainsi, en livres tournois : ceux de « caste indienne, bruts, les uns dans les autres », se vendent 883 L 6 s 8 d. Ceux, de même, « Madécasses » (Malgaches), sont monnayés à 1030 L 11 s 1 d. Les « Mozambiques » (Cafres), « bruts » aussi, sont à 1177 L 15 s 6 d. Pour les « francisés, et habitués dans l'isle », « ils ont toujours été vendus 25 et 30 % plus chers que les esclaves bruts ».

Les propriétaires apprécient les esclaves élevés dans la colonie, nés et habitués dans la condition servile, attachés au pays. Ils se montreraient davantage dociles, seraient mieux à même de comprendre la langue du maître et d'exécuter les tâches, même si le commissaire de la Marine P. P. U. Thomas accorde aux Malgaches la faculté d'apprendre « facilement le français », ayant des « organes conformés pour qu'ils le prononcent correctement »<sup>11</sup>. L'éclairage que fournit cet observateur se révèle digne d'intérêt, nonobstant son regard très « européo-centré » et sans ménagement. Faisant sans doute preuve d'exagération dans sa généralisation, il dépeint le tableau des enfants créoles issus du libertinage des hommes blancs avec les femmes esclaves comme étant « tous, sans presque aucune exception, élevés dans la case du maître, nourris de sa table, plus gâtés que ses enfans même, avec lesquels ils sont

10. Arch. dép. La Réunion, BL 219.

11. Thomas (P. P. Urbain), *Essai de statistique de l'île Bourbon, considérée dans sa topographie, sa population, son agriculture, son commerce, etc. ; suivi d'un projet de colonisation de l'intérieur de cette île*, Paris, Bachelier, 1828, 287 p., p. 208.

continuellement et dont ils partagent les jeux ». Il existe donc pour une part de la population créole une proximité maîtres-esclaves tissée de liens consanguins et affectifs, ce qui aurait valu à ceux-ci la confiance des possédants. Cette catégorie d'esclaves fait aussi d'après lui preuve d'un sincère esprit de loyauté : « Il en est bon nombre qui, mus par le plus honorable sentiment de reconnaissance, animés d'un véritable attachement et d'une fidélité inviolable, justifient la confiance de leur maître et s'acquittent de la façon la plus louable des devoirs qui leur sont imposés (...) ». Ces qualités leur valent des faveurs : « Ce sont les Noirs créoles qu'on destine de préférence aux métiers sédentaires ou pour lesquels on travaille à couvert ». L'auteur illustre encore son propos en présentant des Créoles habiles instrumentistes agrémentant les réunions familiales.

L'historien Barassin abonde dans ce sens, en signalant que parmi les fugitifs, « on comptait très peu de Noirs créoles, 2 %, habituellement très attachés à leurs maîtres qui les considéraient comme les enfants de la famille »<sup>12</sup>.

Voilà autant d'éléments explicatifs d'une plus forte prisée. *A contrario*, s'agissant des autres castes, la description de Thomas est plus mitigée. Les Cafres « sont en général dénués d'intelligence ; mais ils sont doux, obéissants et tranquilles, pourvu qu'il leur soit accordé quelque repos et beaucoup de vivres. Ils sont rarement employés autrement qu'à la pioche, c'est-à-dire à la culture des terres ou bien aux travaux qui exigent de la force ; ils supportent aisément la fatigue. On en trouve qui deviennent de bons ouvriers, mais c'est exceptionnel ».

« Les Malgaches au contraire conviennent moins aux travaux de force, mais on en fait de très-bons ouvriers pour toutes les professions (...) ». Cependant, « à côté de ces avantages qui rendent le Malgache si précieux aux habitans de Bourbon, il faut dire qu'il est remuant, léger, vindicatif, variable dans ses habitudes et ses attachemens ; qu'il a des passions extrêmement vives (...) ». Quant aux Indiens, « c'est une espèce d'homme faible, peu propre à de grands travaux ; mais en général ils sont honnêtes et dignes de confiance ».

Barassin dit que « les meneurs, ceux qui entraînaient les autres et qui formaient des complots d'évasion, étaient des Malgaches ; ils constituaient le gros des troupes ».

Les témoignages et les études montrent ainsi des faits tangibles, des attitudes, des relations de la part des possédants envers la classe servile, empreintes de confiance ou de méfiance, qui varient selon les ethnies, auxquelles on prête également des qualités reconnues ou supposées

12. Barassin (R.P., Jean), « La révolte des esclaves à l'île Bourbon (La Réunion) au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Mouvements de population dans l'océan Indien – Actes du Quatrième Congrès de l'Association Historique Internationale de l'océan Indien et du quatorzième Colloque de la Commission Internationale d'Histoire Maritime*, 4-9 septembre 1972, Saint-Denis de La Réunion, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, IV<sup>e</sup> section, Paris, Honoré Champion, 327<sup>ème</sup> fascicule, 1979, 462 p., p. 357-391.

d'intelligence, d'aptitude au travail... Cela paraît corroborer les estimations. Se surajoutent des notions liées, peut-être, pour les femmes, à des capacités de reproduction présumées plus fortes chez certaines ethnies.

Demeure ce hiatus, dû à la haute prisée constatée des Indiens, à la faible prisée des Indiennes. Nous avons vu que se profile une distribution différentielle des tâches.

### *Tâches féminines*

Les inventaires donnent les « métiers » ou qualifications de 169 d'entre elles. Ce qui ne représente qu'un mince échantillon. Probablement, les experts omettent de mentionner ce qui ressortit à la fonction la plus banale, considérant en effet comme inutile d'indiquer les « négresses de pioche ». Il reviendrait seulement aux plus scrupuleux des officiers de l'avoir relaté. Cela nous vaut de pouvoir en relever seulement 46, si bien que les observations ci-après méritent toute la circonspection due à la faiblesse du nombre. L'âge moyen de ces femmes est de 29 ans, avec des extrêmes allant de 13 à 66 ans. On ne cite aucune Indienne, 19 Malgaches prisées en moyenne 934 L, 12 Cafrines et 15 Créoles, valant respectivement 974 et 1300 L.

Il faut aussi admettre l'hypothèse de la déperdition des renseignements à propos de certains autres métiers. En considérant les indications disponibles, on s'aperçoit que sont Créoles : les deux bazardières ; les deux jeunes tricoteuses de 14 et 17 ans, estimées 1200 et 2000 L ; deux des trois boulangères ; 14 des 17 blanchisseuses ; 56 des 66 domestiques ; deux des quatre servantes ; 10 laveuses sur 12 ; quatre des huit faiseuses de sacs, les autres étant malgaches, trois des cinq poulaillères.

Les estimations font apparaître une indéniable hiérarchie. À 1812 L en moyenne, avec une médiane à 1800 L, les domestiques dominent. Agées de 11 ans seulement pour la plus jeune, de 65 pour la plus âgée (d'ailleurs non prisée, comme infirme), elles ont en moyenne 28 ans, l'âge médian est à 27. C'est dans cette catégorie que se trouve la valeur la plus élevée de tout le groupe : 3000 L (une femme de 45 ans). Se trouvent particulièrement appréciées chez les domestiques, des qualités annexes telles qu'elles sont ici énumérées : une tricoteuse ; une autre « sachant coudre et blanchir » ; une aussi « bonne couturière ». Les maîtres donnent incontestablement leur préférence aux natives de la colonie, pour des femmes qui côtoient la famille, la servent dans le foyer, s'occupent des enfants, voire leur apportent des soins, comme le révèlent des testaments. Probablement est-ce aussi dans cette catégorie que l'on peut trouver le plus de cas d'amours ancillaires.

Arrivent ensuite, à 1662 L, les blanchisseuses. Avec une moyenne d'âge à 25 ans  $\frac{1}{2}$ , la plus jeune – aussi la moins bien prisée (1000 L), car poitrinaire – a 13 ans, la plus âgée 40 ans. La mieux cotée, en même temps couturière, vaut 2800 L. Beaucoup d'entre elles associent à leur

talent, ceux de repasseuses, brodeuses, tricoteuses, couturières, voire poulaillères. Les laveuses sont estimées 1525 L. Deux sont en même temps « de pioche » ou couturière. La moyenne d'âge est de 27 ans  $\frac{1}{2}$ , les extrêmes vont de 17 à 57 ans. Les négresses de pioche valent 1066 L. L'une est aussi domestique. Les faiseuses de sacs font partie des plus âgées : 50 ans en moyenne, de 28 à 72 ans. Leur prisée atteint 664 L.

### *Tâches masculines*

Les procès-verbaux relatent le métier ou la qualification de 799 d'entre eux. Leur prisée progresse de 0 (pour neuf d'entre eux) à 6000 L, pour un chef d'atelier. La prisée médiane est à 1600 L. Nous pouvons réitérer ici les mêmes remarques que précédemment, en ce qui concerne l'absence de mention. Les fonctions se révèlent diverses. On trouve moins d'une dizaine d'ouvriers, quelques pêcheurs, quatre tailleurs, autant de tonneliers, un palefrenier. Originaires, sont un maître d'hôtel indien valant 1800 L, trois perruquiers, un de chaque ethnie sauf les Malgaches, de 14 à 20 ans, valant de 1500 L à 2000 L.

Quelques éléments, pour les professions les moins courantes :

- 4 boulangers, tous créoles, dont l'un aussi cuisinier. 18-41 ans. 1825 L.
- 9 forgerons : 6 Créoles, dont un commandeur, 2 Malgaches, un Cafre. 2080 L.
- 13 menuisiers : 6 Créoles, 6 Malgaches, 1 Indien ; 1 lépreux. 2775 L sans le lépreux.
- 14 cordonniers : 9 Créoles, 2 Indiens, 3 Malgaches. 2296 L.
- 17 maçons : 3 Cafres, 8 Créoles, 2 Indiens, 4 Malgaches. 1 chef maçon indien à 4000 L. 4 aussi tailleurs de pierre. 2036 L.

### *Comparaisons des métiers les plus fréquents :*

#### Commandeurs

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre/ %	65	7	44 (+ 67 %)	0	14
Âges extrêmes	24 - 64	24 - 52	25 - 63		32 - 64
Âge moyen	41		40 $\frac{1}{2}$		43 $\frac{1}{2}$
Âge médian	40		40		
Prisée moyenne	2142	2281	2139		2096
Prisée médiane	2000		2000		
Extrêmes	0 - 3500		1000 - 3500		0 - 3000
Observations			1 forgeron 1 scieur bon sujet 1 scieur équarisseur 1 charpentier		0 L : 64 ans

## Charpentiers (4 non comptés : 3 marrons, un condamné aux galères)

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre/%	98	30	44 (45 %)	0	24
Âges extrêmes	12 - 96	23 - 51	12 - 96		22-59
Âge moyen	37	36	37		37
Âge médian	35		33 ½		
Prisée moyenne	2078	1844	2165		2217
Prisée médiane	2000		2000		
Extrêmes	300 - 4000	800 - 3000	300 - 4000		1350 - 4000
Observations		800 L : 51 ans 10 à 2000 L	96 ans : peu probable (300 L) 12 ans : apprenti 4 chefs d'atelier ou charpentiers entre 2000 et 3000 L 2 chefs charpentiers et menuisiers de 33 et 55 ans à 4000 L chacun		1 de 35 ans « un peu charpentier » 1 de 45 ans idem scieur équarisseur ayant un pied blessé

## Domestiques

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre/%	42	3	29 (69 %)	5	5
Âges extrêmes	11 - 51	18 - 44	11 - 51	25 - 30	18-45
Âge moyen	25 ½		24 ½		
Âge médian	21 ½				
Prisée moyenne	2004	2500	1962	2380	1560
Prisée médiane	1850				
Extrêmes	1200 - 4000		1200 - 3000	1500 - 4000	1000 - 2000
Observations			11 ans : 1 200 L 1 palefrenier de 21 ans à 1800 L	1 incommode de 25 ans à 1500 L 1 mauvais cor- donnier un peu tailleur à 1600 L 1 cuisinier à 1800 L	

## Cuisiniers

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre	51	15	13	7	16
Âges extrêmes	14 - 56	20 - 52	14 - 50	34 - 53	24-56
Âge moyen	35	33	31 ½	41	38
Âge médian	34				
Prisée moyenne	2000	1809	1710	2373	2257
Prisée médiane	2000				
Extrêmes	300 - 5000	1200 - 2400	300 - 3000	1200 - 3500	1000 - 5000
Observations		1 maladif de 30 ans : 1200 L 1 rameur de 50 ans : 1400 L	26 ans : 300 L 1 bon cuisinier bon domestique de 30 ans à 2000 L		2 boulangers à 2000 et 2200 L 1 ouvrier de 41 ans à 5000 L

## Scieurs, scieurs de long, scieurs équarisseurs, équarisseurs

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre/%	128	43 (34 %)	39	0	46 (36 %)
Âges extrêmes	19 - 55	22 - 50	19 - 55		20-55
Âge moyen	37	36	35		39
Âge médian	38				
Prisée moyenne	1698	1760	1740		1611
Prisée médiane	1600	1700	1600		1500
Extrêmes	800 - 2000	1000 - 2200	800 - 3000		800 - 2500
Observations			1 Noir de marine 1 « un peu maçon » 2 équarisseurs bardeautiers 1 borgne de 44 ans : 1 200 L		1 « un peu maçon » 1 scieur équarisseur bardeautier 1 scieur équarisseur « un peu ouvrier »

## Noirs de pioche

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre	236	119 (50,5 %)	31	1	85 (36 %)
Âges extrêmes	10 - 65	15 - 57	10 - 65		15-65
Âge moyen	30	29 ½	+ 28		31 ½
Âge médian	30	30			30
Prisée moyenne	1278	1304	1345		1225
Prisée médiane	1225	1300	1400		1200
Extrêmes		300 - 2720	600 - 2270		500 - 2500
Observations		300 L : sujet à des plaies (53 ans) 2720 L : 20 ans	600 L : 65 ans 2270 L : 14 ans		500 L : 49 ans 2500 L : 20 ans

## Gardiens

	Total	Cafres	Créoles	Indiens	Malgaches
Nombre/%	33	4	4	1	24 (73 %)
Âges extrêmes	19 - 70	20 - 58	40 - 63		19 - 70
Âge moyen	45 ½				
Âge médian	50				
Prisée moyenne	822	1175	675		802
Prisée médiane	700				
Extrêmes	200 - 1800				

Au sein de la hiérarchie des métiers, les commandeurs, à qui incombe la responsabilité d'encadrer les tâches des autres esclaves sur les champs, dans les ateliers, même en l'absence du maître, dominant sans conteste. Les gardiens, les plus âgés en moyenne, sont relégués au bas de l'échelle. La domesticité (domestiques, cuisiniers) est fort appréciée et arrive juste après les charpentiers. Dans le cadre de cette structure pyramidale, la répartition numérique des ethnies est très

variable. Les Indiens n'apparaissent pas parmi les commandeurs, les charpentiers, les scieurs. On les retrouve chez les domestiques et les cuisiniers. À peu près sept domestiques sur dix, environ autant chez les commandeurs, sont des Créoles. Leur domination est nettement moins importante dans le groupe des charpentiers. Les proportions sont plus équilibrées chez les scieurs. Les Cafres dépassent légèrement la moitié chez les Noirs de pioche, suivis des Malgaches qui représentent plus du tiers du contingent. Ceux-ci surclassent toutes les ethnies parmi les gardiens.

Les prisées réservent quelques surprises. Les Cafres sont mieux cotés que les Créoles, dans la catégorie des commandeurs. Sans doute leur très faible nombre gauchit les observations. À quantités comparables, on les apprécie mieux que les Créoles et les Malgaches chez les scieurs. Les charpentiers malgaches sont un peu mieux prisés que les créoles, et 20 % plus chers que les cafres. Si nombreux sont-ils, les domestiques créoles valent 21 % de moins que les Indiens et 27,5 % de moins que les Cafres. Probablement là aussi, le nombre réduit de ceux-ci influence les comparaisons. Mais c'est beaucoup moins le cas pour les cuisiniers. Et dans cette profession, les Créoles sont les moins bien évalués, loin derrière les Indiens par exemple, qui les dépassent de 39 %. Dans la catégorie la plus courante, les Noirs de pioche, la prisée des Créoles et Cafres se rejoint, devançant sensiblement les Malgaches. Les Cafres surclassent toutes les ethnies, pour les gardiens.

## **2. Le prix des esclaves sur les habitations de moins de 20 sujets de 1815 à 1848 sur la côte Est de Bourbon <sup>13</sup>**

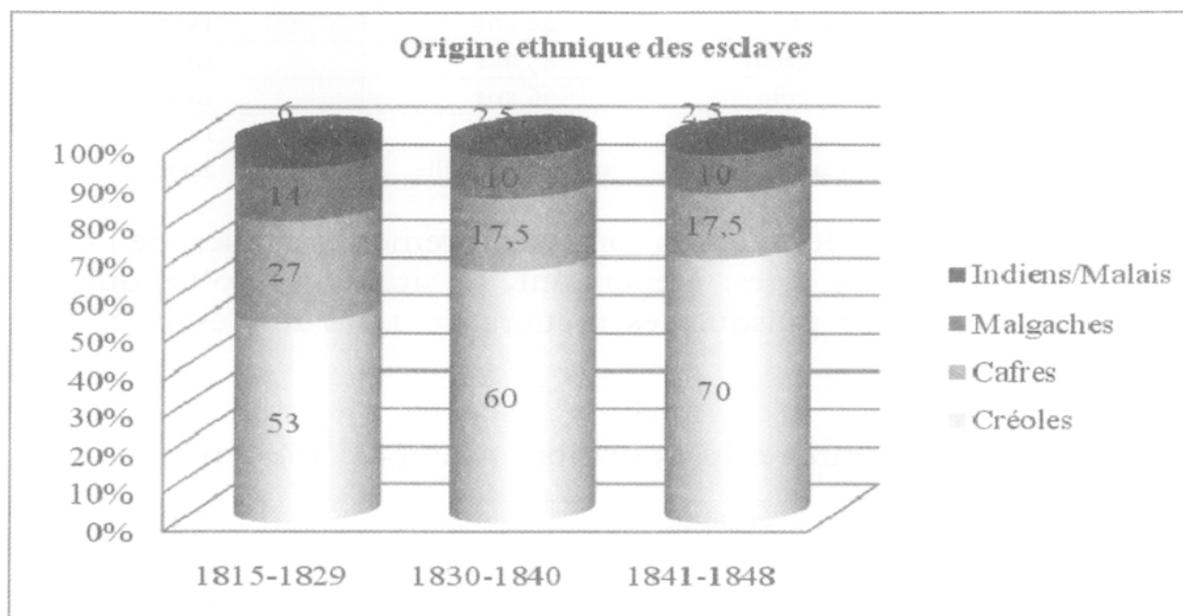
*Quelle est l'origine ethnique des esclaves ? Y a-t-il un lien entre origine ethnique et valeur de l'esclave ? Entre âge et valeur ? Entre métier et valeur ? Qui occupe (quelles ethnies) les métiers à forte valeur marchande ? L'anthropométrie agit-elle sur les prix ?*

Nous avons choisi la côte au vent car c'est le « Beau Pays », la région des plantations de canne à sucre par excellence. Le choix des petites et moyennes habitations est volontaire, ainsi que de la période (les trente dernières années de l'esclavage dans l'île). Notre étude a consisté dans le dépouillement de la sous-série 3 E : Notaires, aux Archives Départementales de La Réunion (A.D.R.) pour la période et la région déjà mentionnées. Elle concerne environ 1300 esclaves. Dans les années 1970 et 1980 deux études notariales ont versé leurs actes aux Archives Départementales de La Réunion <sup>14</sup>. Nous avons divisé la période 1815-

13. A travers les inventaires après décès.

14. Etude Thazard de Saint-Benoît :

1848 en trois parties : 1815-1829 ; 1830-1840 ; 1841-1848. Cette division s'explique notamment par l'évolution des prix des esclaves et l'inégale richesse des sources.



De 1815 à 1829, donc en grande partie sous la Restauration, ce sont les actes notariés réalisés par Maître Maillet qui nous fournissent l'essentiel des informations. Les inventaires après décès nous donnent des indications sur le nom, l'origine ethnique, l'âge (parfois approximatif) et l'estimation de l'esclave. Nous pouvons automatiquement en déduire le sexe. Chez le même notaire nous avons noté une organisation dans le relevé des esclaves. D'abord apparaissent les hommes, les femmes, les femmes avec enfants, et les enfants seuls. Lorsque cette hiérarchie dans le classement n'est pas respectée dans certains actes, il existe néanmoins un regroupement des adultes par sexe suivis de « enfants seuls » (non rattachés à une esclave).

3 E 1644 (minutes de 1807 à 1817 par Maître Chasseriau)

3 E 1680 (minute du 12 juin 1838 par Maître Vetter)

3 E 1681 (minute du 1<sup>er</sup> mars 1848 par Maître Florance)

3 E 1682 (minutes de 1848 par Maître de Guigné, aucun métier précisé)

Etude Welment de Saint-André et Sainte-Suzanne :

3 E 1685 (minutes de l'An VIII à 1816 par Maître Bache Gabriel Marc)

3 E 1687 (minutes du 12 janvier 1815 au 23 décembre 1817 par Maître Maillet)

3 E 1688 (minutes du 12 janvier 1818 au 11 octobre 1824 par Maître Maillet)

3 E 1689 (minutes du 9 février 1825 au 7 décembre 1831 par Maître Maillet)

3 E 1690 (minutes de 1832-1833 par Maître Houpiart)

3 E 1691 à 3 E 1696 (minutes de 1833 à 1841 par Maître Couturier)

3 E 1697 à 1701 (minutes de 1842 à 1846 par Maître Bernardy de Sigoyer François Dominique Brunode)

3 E 1702 (minutes de 1847-1848 par Maître Sigoyer Charles Henri Louis Constant de)

Ainsi en 1817 : 3 E 1687, inventaire du 17 janvier, n° 180 :

Nom	Origine ethnique	Age	Valeur en livres (un franc=deux livres)
Azor	Cafre	40 ans	1500
Pierre	Malgache	45 ans	1400
Henriette	Créole	36 ans	1400
Jeannette	Cafrine	32 ans	1400
Constance	Cafrine	30 ans et sa fille	2000

Pour cette période, les métiers sont très rarement précisés, de l'ordre de 5 à 7 % selon les actes. Cependant, la situation évolue quelque peu à partir de 1827 puisque les métiers de 15 % des esclaves sont connus.

Ainsi dans un inventaire du 13 octobre 1827 (3 E 1689, n° 387) :

Nom	Origine ethnique	Age	Valeur
Illisible	Créole	40 ans	1500 francs
Alphonse	Inconnue	45 ans	1400 francs
Etienne	Créole	36 ans	1400 francs

Pour l'estimation (mais également les ventes à l'encan donc les adjudications, et les autres actes notariés) la monnaie utilisée est la piastre ou la livre jusqu'en 1826, puis à partir de cette date la livre ou le franc. D'ailleurs, deux monnaies peuvent cohabiter dans le même acte, l'une en lettres et l'autre en chiffres : Paul, Créole de 36 ans estimé à 3000 livres, 1500 francs <sup>15</sup>. Sur cette période, 1815-1829, une piastre vaut dix livres et un franc vaut deux livres, dans les actes.

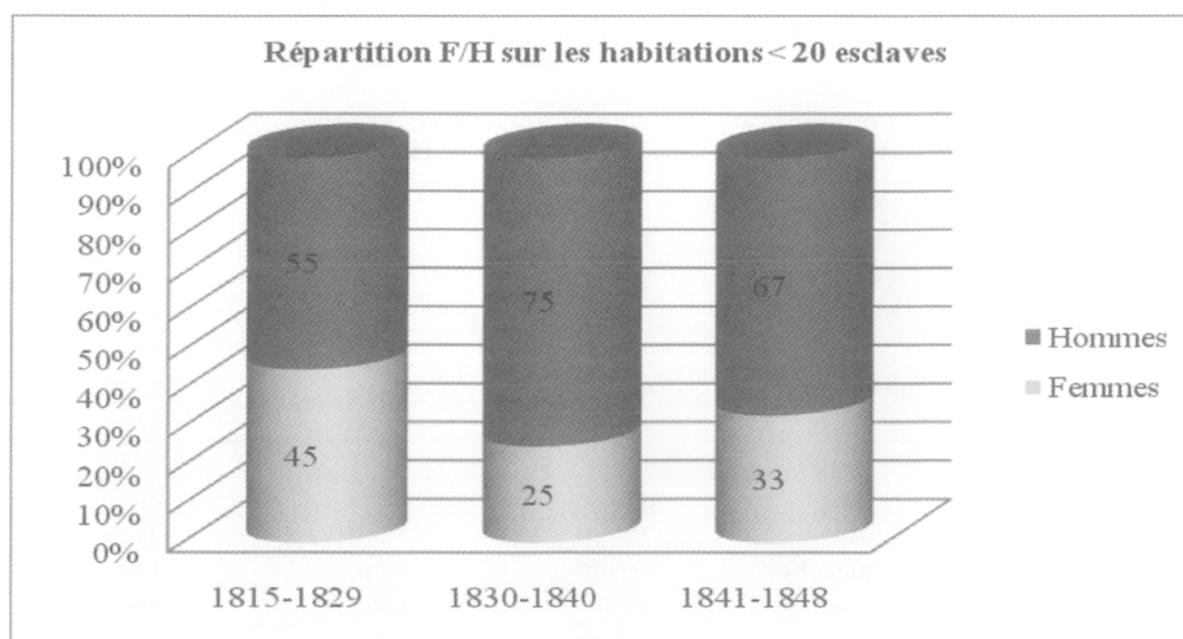
Nous avons assez d'éléments pour préciser l'origine ethnique de la population servile étudiée. Environ 53 % sont des Créoles (nés dans l'île), 27 % des Cafres, 14 % des Malgaches et 6 % des Indiens et Malais. Il est à noter cependant que pour les années 1827 à 1829, dans les inventaires, la population des Créoles atteint 70 %. Il n'y a pas trace ici, dans les actes officiels, comme pour une période postérieure, de traite illégale, le commerce d'esclaves vers les colonies ayant été interdit le 8 Janvier 1817 par une ordonnance de Louis XVIII promulguée à Bourbon de 26 Juillet. Cela n'empêchera pas, bien entendu, la traite clandestine d'exister et de se développer.

Concernant la répartition par sexe, les esclaves de sexe féminin représentent 45 % du total, et les hommes 55 %. Cependant 40 % des esclaves de sexe féminin sont des Créoles, alors que le pourcentage total (hommes et femmes) est de 53 % d'esclaves créoles, comme nous l'avons vu.

15. 3 E 1689, inventaire du 21 Avril 1828, n° 404.

La répartition par âge, donne les chiffres suivants : 75 à 80 % des esclaves ont moins de 40 ans et 5 à 10 % plus de 60 ans. Les plus de 80 ans sont très rares. Le prix de l'esclave dépend bien entendu de son âge : de 0 à 15-20 ans, les prix augmentent quelque soit l'ethnie d'ailleurs, puis stagnent jusqu'à 35-40 ans avant de baisser et même s'effondrer à partir de 50-55 ans.

Le sexe a un rôle majeur dans l'estimation. En moyenne une femme vaut 20 à 30 % de moins qu'un homme quelle que soit l'ethnie. Mais la présence d'enfants rattachés à une esclave lui donne de la valeur. Ainsi, en 1824, l'inventaire du 6 octobre <sup>16</sup> nous informe que : Eugénie, Créole de 30 ans, vaut 3 500 livres ; Désirée, Créole de 28 ans avec 2 enfants (un garçon de 9 ans et une fille de 4 ans), vaut 4200 livres.



Dans cette période 1815-1829, l'origine ethnique joue un rôle moins grand que pour les moments postérieurs, dans la fixation des prix : cependant l'esclave créole a en général une valeur supérieure aux autres esclaves Malgaches et Cafres. Ceci est vrai surtout pour les hommes.

L'état physique intervient dans l'estimation. L'esclave qui est délaissé, car ne pouvant plus fournir de travail, est porté en mémoire : Adelaïde, Cafrine de 70 ans, abandonnée et délaissée, est portée en mémoire sur l'acte <sup>17</sup>. Dans l'inventaire du 20 août 1815 <sup>18</sup>, Julie, Bengale de 70 ans, infirme, vaut 200 livres. Elle peut certainement rendre encore quelques services à son propriétaire. Dans celui du 29 août

16. 3 E 1688 n° 336.

17. Inventaire et partage du 12 avril 1815, 3 E 1687.

18. 3 E 1687, n° 126.

1815 <sup>19</sup>, Suzanne, Créole de 40 ans, infirme, est estimée à 250 livres. De même, Marc, Cafre, malade, âgé de 30 ans vaut 500 livres <sup>20</sup>, alors que Désiré, Cafre de 31 ans, en bonne santé, vaut 1500 livres <sup>21</sup>. Le degré d'infirmité supplante l'âge ou d'autres critères (sexe, origine ethnique, etc.).

Le dépouillement réalisé sur cette période nous a permis, ce qui n'est pas le cas pour les périodes postérieures, d'analyser l'évolution des prix entre l'estimation dans les inventaires après décès et l'adjudication dans les ventes à l'encan. En général, l'estimation est inférieure au prix adjugé. Plus le sujet est jeune et en âge de travailler, plus l'adjudication est supérieure à l'estimation : à 20 ans, l'adjudication double l'estimation mais à 40 ans elle n'est plus qu'à 50 % supérieure à l'estimation. Ainsi l'étude de l'inventaire des 25, 26, 28 juillet 1817 <sup>22</sup> et de la vente de l'encan du 12 avril 1818 nous donne ceci <sup>23</sup> :

Nom	Origine ethnique	Age	Prix estimé (livres)	Prix adjugé (livres)
Blaise	Créole	40ans	2000	3050
Saint-Ange	Créole	13 ans	900	3300
Dari	Créole	10 ans	700	3300
Simatole	Malgache	50 ans	700	1000
Viment	Créole	33 ans	1500	3000
Vincent	Malabard	44 ans	1030	1500
Salamine	Cafre	18 ans	1500	3510
Illisible	Cafre	18 ans	1300	3050
Illisible	Cafre	35 ans	1400	2050
Fanny+ 2 enfants	Créole	20 ans	2000	3550
Marthe	Malgache	60 ans	750	1200
Reine Aimé	Créole	15 ans	1200	3750
Catherine	Cafrine	40 ans	500	1830

Passé 60 ans l'adjudication est parfois, comme c'est le cas ici, inférieure à l'estimation. La jeune esclave de 15 ans est adjugée trois fois son estimation car en plus de fournir un travail, elle fournira à son propriétaire d'autres esclaves. C'est un investissement sur l'avenir.

#### *L'évolution des prix sous la Restauration (1815-1829)*

Sur la période les prix augmentent constamment, avec une accélération à partir de 1822-1823 pour atteindre un pic en 1824. Est-ce dû à la

19. 3 E 1687, n° 133.

20. 3 E, inventaire n° 103, du 12 janvier 1815.

21. 3 E 1687, inventaire n° 164, des 24 et 25 octobre 1816.

22. 3 E 1687, n° 198.

23. 3 E 1688, n° 221.

fin de la traite négrière, le temps que s'organisent les filières de la traite clandestine ? Dans le même temps le cycle sucrier se met en place et doit certainement agir sur les prix. De 1825 à 1829 les prix baissent, la traite clandestine agissant alors pleinement selon nous. Mais il faudra attendre 1847 pour retrouver le niveau des prix de 1815.

Un aperçu sur les mœurs de la société esclavagiste est visible à travers un acte de vente que nous avons volontairement relevé : le 1<sup>er</sup> janvier 1818 <sup>24</sup>, Pierre Henry, un affranchi, vend à Mélanie, une affranchie également, un esclave nommé Côme, Malgache âgé de 18 ans, au prix de 1200 livres (120 piastres). Le paiement, du fait des ressources financières certainement limitées de l'acheteur, doit se faire en deux traites. La moitié immédiatement, l'autre moitié un an plus tard. L'esclavage apparaît donc comme un phénomène normal pour ces anciens esclaves, un élément majeur cependant dans l'économie. Son abolition trente ans plus tard n'est-elle pas une conséquence normale de l'évolution économique et plus particulièrement de l'industrialisation du cycle économique sucrier ? Investir dans une machine plutôt que dans l'achat d'esclaves serait plus rentable économiquement.

*Quels sont nos constats pour la période 1830-1840 ?*

En ce qui concerne l'origine ethnique : les esclaves dits Créoles (nés à La Réunion) représentent 55 % à 65 % du total selon les minutes. Ils sont suivis par les Cafres (nés en Afrique) environ 15 % à 20 %, puis les Malgaches (10 %), puis les autres groupes (Malais-Indiens, etc.). Le fort pourcentage de Créoles s'explique surtout par la fin de la traite négrière dans les colonies françaises en 1817, bien qu'elle continue de manière illégale vers Bourbon sur des négriers armés à Nantes notamment <sup>25</sup>. Les Créoles occupent des métiers à plus forte valeur que les Malgaches ou les Cafres. La situation est quasiment la même pour les femmes, mis à part que les métiers exercés par les Malgaches se rapprochent de ceux exercés par les « Cafrines » (terme employé dans les documents). Ainsi en 1830 à Sainte-Suzanne <sup>26</sup>, François, esclave créole est commandeur et Valburge, Créole, aussi, chef d'atelier. Les Cafres et Malgaches sont Noirs de pioche ou domestiques ou gardiens ; ou pour un même métier et un même âge le Créole a une valeur supérieure au « Cafre » (terme utilisé par le document) : Dune, Créole à la culture, 26 ans vaut 1500 francs alors que Lamour, Cafre à la culture, 26 ans, est estimé 1200 francs et Auguste Cafre et Mathurin

24. 3 E 1688.

25. Cf. Gerbeau (Hubert), « Les armements nantais dans l'océan Indien au XIX<sup>e</sup> siècle », actes du colloque international et interdisciplinaire des 9 et 10 mai 2008, « Une ville, un destin : Nantes, l'espoir du Bourbonnais Auguste Lacaussade », Musée départemental Dobrée de Nantes.

26. 3 E 1689.

Cafre, à la culture, 26 ans, 1250 francs chacun <sup>27</sup>. Le plus surprenant est que Raymond, Créole à la culture de 42 ans (plus âgé) vaut 1500 francs, donc ici l'âge ne supplante pas l'origine ethnique, et confirme nos propos. Puisque le Créole occupe souvent des métiers à forte valeur, son prix s'en ressent automatiquement.

Frédéric Régent dans l'article intitulé « Les hiérarchies internes à la population servile en Guadeloupe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle » <sup>28</sup>, a également rencontré une hiérarchie ethnique. Il affirme que « quels que soient les groupes d'âge considérés, les sang-mêlé ont toujours un prix plus élevé que les négres. Les négres créoles ont une valeur plus importante que les Africains ».

Cela nous amène à affirmer ou confirmer qu'il y a bien une hiérarchie de valeur pour les métiers. Le chef (des esclaves de l'habitation sans doute) a une valeur supérieure au commandeur, au charpentier-forgeron, au charretier, au jardinier-domestique et au Noir de pioche. Dans l'inventaire du 5 et 6 novembre 1838 : Laramé, Malgache, chef, 39 ans, vaut 1750 francs (soit 2,5 fois un Noir de pioche de mêmes ethnies et âge) ; Frasquaty, Malgache, commandeur de 39 ans, vaut 1500 francs (soit deux fois un Noir de pioche de même ethnies et de même âge) ; Lampar, Malgache, charretier, 39 ans, vaut 1000 francs (soit une fois et demi un Noir de pioche de même ethnies et de même âge). De même, Prudent, Malgache, forgeron de 27 ans, vaut 1000 francs et Parfait, Malgache, Noir de pioche de 25 ans, vaut 800 francs <sup>29</sup>. Ici, c'est le métier, plus que l'âge, qui explique la différence de valeur. Concernant les métiers, ce qui vaut ici pour les Malgaches vaut aussi pour les autres ethnies.

L'âge aussi tient une place importante dans la fixation des prix. D'abord les esclaves de moins de 40 ans représentent les 3/4 du total. Les plus de 60 ans sont rares, et les plus de 80 ans extrêmement rares (moins de 1 % du total). De 0 à 15-20 ans les prix augmentent, puis stagnent de 20-25 ans à 30-35 ans (les métiers de faible valeur comme Noir de pioche voient leur prix baisser avant les autres métiers), enfin baissent à partir de 35 ans <sup>30</sup>. Vers 45 ans, pour les mêmes caractéristiques ethniques et de métiers, la valeur est inférieure de 40 % à 60 % par rapport à 30 ans, et vers 50 ans la valeur est divisée par deux par rapport à 30 ans. Passé 60 ans, un Noir de pioche vaut moins de 400 francs (même ethnies) alors qu'il valait 1000 francs à 30 ans.

En Guadeloupe Frédéric Régent a rencontré une augmentation de 100 livres par an de 0 à 20 ans, puis une progression lente jusqu'à atteindre un sommet vers 25 à 29 ans et, enfin, une diminution progressive jusqu'à atteindre des valeurs quasi nulles après 80 ans. Nous nous trouvons globalement dans la même situation à Bourbon.

27. 3 E 1693 minute n° 3, inventaire du 15 Avril 1837 de Jean Ducastaing.

28. Dans Weil (Patrick), Dufoix (Stéphane), *L'esclavage, la colonisation, et après... France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, 628 p., p. 109-136.

29. 3 E 1694 n° 34, inventaire du 16 avril 1839.

30. 3 E 1693 inventaires n° 46 du 23 août 1838 et n° 54 du 17 septembre 1838.

L'état physique de l'esclave intervient dans l'échelle de valeur. L'esclave malade voit sa valeur chuter (d'autant plus qu'il est âgé) : son prix est en moyenne divisé par 3 à 4 par rapport à un autre esclave de même âge, ethnie et métier : César, Cafre, Noir de pioche, 32 ans, malade, vaut 200 francs alors que Fanion Cafre, Noir de pioche, 32 ans, vaut 800 francs, ou, Marius, Cafre, Noir de pioche, 35 ans, vaut 700 francs <sup>31</sup> ; Virginie, servante Créole âgée de 36 ans et souffrant d'une affection pulmonaire, vaut 200 francs <sup>32</sup>. Marie, Malgache (sans renseignement sur métier et âge) souffrant d'une affection pulmonaire, vaut 200 francs, et Isidor, Malgache, Noir de pioche, épiléptique, vaut 100 francs <sup>33</sup>. L'esclave invalide, ne pouvant plus travailler, n'a plus aucune valeur : Bertrand, Créole de 62 ans, invalide, vaut zéro (porté en mémoire) <sup>34</sup> ; Azor, Cafre de 65 ans, infirme, porté pour mémoire <sup>35</sup>. Le lépreux également est porté pour mémoire <sup>36</sup> : Cafre (nom illisible), 43 ans, lépreux. Remarquons que l'esclave invalide le devient avec l'âge, le plus souvent.

Il est à noter aussi qu'un esclave de sexe masculin vaut plus qu'une esclave (sauf en cas d'infirmité et de maladie bien entendu) du même âge, et qu'aucune femme n'occupe des métiers à forte valeur. Elles sont Nègresses de pioche, servante, domestique ou cuisinière.

Mais une esclave mère de famille voit sa valeur augmenter. Son ou ses enfants qui ne sont jamais séparés d'elle avant l'âge de 8-10 ans, lui donnent cette valeur. Après 8-10 ans, les enfants sont séparés de la mère dans la comptabilité des inventaires : Saint-Ange, Créole, Noir de pioche, 11 ans, valeur 600 francs <sup>37</sup> ; Philogène, Créole, Noir de pioche, 9 ans, valeur 450 francs ; Pierre, Créole de 8 ans, Noir de pioche, valeur 300 francs ; Hébert, Cafre, Noir de pioche, 8 ans, valeur 400 francs <sup>38</sup>. La liste n'est pas exhaustive, les exemples étant nombreux.

La valeur mère-enfant(s) dépend de l'âge de la mère, de l'ethnie, du métier, du nombre d'enfants et de l'âge de ces derniers : Hortense, Créole, domestique de 28 ans, avec une fille âgée de 7 ans, vaut 2 000 francs, ce qui est très élevé <sup>39</sup> ; Thérèse, Créole, domestique de 32 ans avec un enfant de 10 mois, vaut 750 francs <sup>40</sup>. Les enfants représentent un investissement à moyen et long terme très intéressant pour le maître.

L'inventaire n° 58 réalisé du 24 au 30 avril 1840 <sup>41</sup> concernant les biens de Sicre de Fontbrune est fort intéressant et mérite une étude particulière. Nous avons ici des données anthropométriques. Pour une

31. 3 E 1692 n° 82, inventaire des 4, 5, 6 octobre 1836.

32. 3 E 1692 n° 84, inventaire du 17 octobre 1836.

33. 3 E 1693 n° 70, inventaire du 1<sup>er</sup> août 1837.

34. 3 E 1689, année 1830, inventaire de Donat Bachelier à Sainte-Marie.

35. 3 E 1693 n° 33, inventaire du 15 avril 1837 de Jean Ducastaing.

36. 3 E 1692 n° 56, inventaire du 4 juillet 1836.

37. 3 E 1693 n° 13 du 18 février 1836.

38. 3 E 1693 n° 56 du 4 juillet 1836.

39. 3 E 1692 n° 15, inventaire du 22 février 1836.

40. 3 E 1692 n° 58, inventaire du 8 juillet 1836.

41. 3 E 1695.

même ethnologie, un même métier et malgré un âge différent, un esclave voit sa valeur augmenter avec sa taille : Benjamin, Créole de 43 ans, commandeur de 1,60 m, vaut 1500 francs, alors que Barnabé, Créole de 48 ans, commandeur de 1,76 m, vaut 2000 francs. Or Barnabé est plus âgé. Plus que l'expérience, c'est la taille de l'individu, dans son métier de commandeur, qui joue ici en sa faveur. Nous apprenons aussi qu'un tonnelier vaut plus qu'un forgeron : Louis Marie, Créole, 1,65 m, forgeron de 33 ans, vaut 1400 francs, et Léonard, Créole, tonnelier de 1,61 m, 47 ans, vaut également 1400 francs (ayant 14 ans de plus, et étant de même ethnologie et sexe).

Vaut par		49992
quarante trois ans Commandeur, Linné		
prix et même quinquante francs	1500	
3 <sup>e</sup> Barnabé, Créole, un Mètre Soixante Sept centimètres, quarante huit ans Commandeur prix et même deux mille francs	2000	
4 <sup>e</sup> Gabriel, Créole, un Mètre Soixante Cinq centimètres, quarante et un ans Charpentier prix et même deux mille francs	2000	
5 <sup>e</sup> Théodore, Créole, un Mètre Soixante Cinq centimètres, âgé de quarante ans Manœuvre prix et même quinze cents francs	1500	
6 <sup>e</sup> Hector, Créole, un Mètre cinquante huit centimètres, âgé de quarante Sept ans prix et même deux cents francs	1200	
7 <sup>e</sup> Pierre du St Esprit, Créole, un Mètre Soixante Six centimètres, quarante ans Manœuvre prix et même deux cents cinquante francs	1150	
8 <sup>e</sup> Louis Marie, Créole, un Mètre Soixante Cinq centimètres, trente trois ans forgeron prix et même quatre cents francs	1400	
9 <sup>e</sup> Louis de l'Étoile, Créole, un Mètre		
		50842

Propriété de  
Sambou d'Orléans  
M. J. M.  
F. M.  
L.

(3 E 1695 n° 58) inventaire Sicre de Fontbrune du 24 au 30 avril 1840 (Extrait de la sous-partie « Esclaves »)

Cette étude des années 1830 à 1840 permet de faire quelques remarques supplémentaires en dehors de notre questionnement initial. L'esclave marron est toujours porté pour mémoire sans valeur, ne sachant pas s'il est encore vivant et dans quel état physique : Paul, Créole marron depuis 1821, 32 ans, mémoire <sup>42</sup>. En 1840, les prix augmentent de 20 à 30 % par rapport à l'année précédente, et aux autres années de la période 1830-1840.

Encore plus surprenant, car c'est le seul cas que nous avons rencontré : Marie, Cafrine, poulaillière de 71 ans a encore une valeur de 150 francs, alors que Azor, Malgache, Noir de pioche de 70 ans est mis pour mémoire (comme tous les esclaves de plus de 70 ans que nous avons étudiés) <sup>43</sup>.

Dans ces documents officiels, nous avons relevé la présence de la traite négrière illégale, mais uniquement dans les minutes de maître Couturier.

– En 1833, vente de l'esclave Clémentine âgée de 12 ans, « Cafrine » <sup>44</sup>

– La même année, Charly, Noir de pioche, Cafre <sup>45</sup>

Jusqu'en 1841, nous avons trouvé 12 autres cas (8 Cafres et Cafrines, 2 Malgaches, 1 Malais et 1 Malaise), ce qui fait 4 à 5 % du total. Les auteurs d'*Histoire de La Réunion de la Colonie à la Région*, <sup>46</sup> estiment qu'entre 1815 et 1848, 45 000 esclaves sont entrés illégalement, venant surtout d'Afrique orientale et de Madagascar.

### 1841-1848

De 1841 à 1848 le nombre d'esclaves créoles a augmenté sensiblement (autour de 70 % du total globalement), suivi toujours de Malgaches, de Cafres, et de quelques rares Indiens et Malais. Les femmes représentent 1/4 à 1/3 du total. La moitié des esclaves a moins de 40 ans. A partir de 60 ans le pourcentage baisse rapidement.

Ce qui a été dit pour la période 1830-1840 reste valable : la hiérarchie des ethnies, la place de l'homme par rapport à la femme, la valeur par rapport à l'âge, l'importance des enfants. Ainsi nous avons pu déduire qu'un enfant de 13 jours vaut, en 1841, 250 francs : Eléonore, Créole, domestique de 45 ans avec 5 enfants et un bébé de 13 jours vaut 3000 francs <sup>47</sup> alors que la même mère en novembre 1840 avec 5 enfants vaut 2750 francs <sup>48</sup>. Elle a changé de propriétaire en 3 mois.

42. 3 E 1691, 1833, succession Joseph Desruisseaux.

43. 3 E 1695 n° 129, inventaire des 20 et 21 novembre 1840.

44. 3 E 1691 n° 19.

45. *Ibid.*, n° 32.

46. *Histoire de La Réunion, De la colonie à la région*, Y. Combeau, P. Eve, S. Fuma, E. Maestri, Paris, Nathan-Sedes, 2001.

47. 3 E 1696 n° 18, inventaire du 20 février 1841.

48. 3 E 1695 n° 129.

A noter aussi qu'au moins trois esclaves avec leurs enfants, s'ils en avaient, ont changé de propriétaire entre novembre 1840 et février 1841, en gardant la même valeur : Eglantine, Lucie, Eléonore et leurs enfants <sup>49</sup>.

De nombreux métiers permettent d'affiner la hiérarchie dans ce domaine : commandeur a une valeur supérieure au chef charpentier > charpentier > cordonnier > forgeron > domestique-pêcheur > bonne d'enfant > laveuse.

Enfin, l'esclave malade voit sa valeur baisser : Jean Marie n° 1 (car il y a un n° 2), Créole de 51 ans a le bras cassé et le tempérament faible. Il ne vaut que 350 francs <sup>50</sup>.

Rappelons également qu'il arrive que l'on précise le lien de parenté des esclaves entre eux. Ainsi il est précisé qu'Alidor, Créole, charpentier de 20 ans est le fils de Grace, Créole, servante <sup>51</sup>. Le nom du père n'apparaît pas, c'est la mère qui donne le statut à l'enfant dans la société esclavagiste.

Parfois l'esclave est expérimenté dans son métier (qualifié) : Gabriel, Créole âgé de 49 ans est Charpentier-compagnon et vaut 1200 francs <sup>52</sup>. Jusqu'à l'âge de 7 ans, l'enfant est rattaché à la mère dans l'estimation. A 7 ans, mais plus souvent à 8 ans, il est estimé séparément de sa mère et a un métier : July, Créole, domestique, vaut 1250 francs <sup>53</sup>. Cependant un métier est définitivement fixé pour les enfants à partir de 10 ans-11 ans : en 1842 toujours, un esclave au nom illisible, Créole, âgé de 10 ans, est présenté comme sans profession et estimé 800 francs <sup>54</sup>. Dans le même inventaire une esclave, servante, Etiennette, Créole âgée de 12 ans, est estimée à 1000 francs. A noter également qu'il n'est pas rare de rencontrer une esclave ayant enfanté deux années de suite : ainsi Nellie, Créole de 9 ans estimée à 600 francs et sa sœur au nom illisible Créole de 8 ans estimée à 700 francs, sont précisées comme étant des filles de Aneline <sup>55</sup>. Comme pour la période 1830-1840 l'infirmité et l'invalidité pèsent sur la valeur de l'esclave : Gilles, Malgache, infirme de 35ans est noté sans valeur, tandis que Février, Cafre invalide de 29 ans vaut 500 francs <sup>56</sup>.

Un point essentiel est à relever : l'augmentation des prix des esclaves dans la seconde moitié de 1842, et surtout à partir de septembre et décembre. Les prix augmentent en moyenne de 50 %.

49. 3 E 1695 n° 129, inventaire des 20 et 21 novembre 1840, et 3 E 1696 n° 18, inventaire du 20 février 1841.

50. 3 E 1696 n° 48, inventaire des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1841.

51. 3 E 1695 n° 18, inventaire du 20 février 1841.

52. 3 E 1697 n° 20, 11 juin 1842.

53. 3 E 1697 n° 103, inventaire après décès du 28 Décembre 1842.

54. 3 E 1697 n° 20, 11 juin 1842.

55. 3 E 1697, n° 55, inventaire des 3, 5, 6 septembre 1842.

56. 3 E 1698 n° 137, 11 et 13 novembre 1843.

## 3 E 1696 (1841) n° 79, inventaire après décès du 14 septembre 1841

Nom	Origine ethnique	Métier	Age	Valeur
Norbert	Cafre	Noir de pioche	64 ans	300 francs
Benoît	Malgache	Idem	65 ans	Idem
Benjamin	Créole	Manœuvre	27 ans	1250 francs
Norbert Pierre	Créole	Idem	27 ans	1500 francs
Victoire	Créole	Manœuvre + 3 enfants de 7 ans, 5 ans, 1 an	33 ans	1750 francs
Constance	Malgache	Infirmes	57 ans	Pour mémoire
Paul	Cafre	Aveugle	57 ans	Idem
Périgord	Cafre	Manœuvre	27 ans	1500 francs
Jean	Créole	Profession non précisée	11 ans	1250 francs
Alexandre	Créole	Idem	10 ans	750 francs
Claire	Créole	Idem	8,5 ans	600 francs

## 3 E 1697 (1842) n° 103, inventaire après décès du 28 décembre 1842

Nom	Origine ethnique	Métier	Age	Valeur
Pierre	Créole	Charpentier	32 ans	3000 francs
Marie Hélène	Créole	Domestique + 2 enfants (Marie 4 ans et Zélanie 16 mois)	32 ans	3500 francs
Clermonde (Fille de Marie Hélène)	Créole	Domestique		1000 francs
Victoire	Créole	Domestique	11 ans	1250 francs
July	Créole	Domestique	9 ans	1250 francs
Perpetue	Créole	Idem + 3 enfants (Joseph 3 ans, Alexandre 2 ans, Virginie 8 mois)	21 ans	5250 francs
Illisible	Cafre	Domestique	18 ans	2000 francs
Benjamin	Cafre	Maçon	28 ans	3000 francs
Gédéon	Malgache	Maçon	42 ans	3000 francs
Mars	Cafre	Idem	32 ans	3000 francs
Scapin	Idem	Idem	28 ans	3000 francs
Illisible	Malgache	Idem	32 ans	3500 francs

En 1843, les prix sont toujours élevés, tant dans les inventaires après décès que dans les ventes à l'encan<sup>57</sup> ou dans les contrats de mariage : Lolo, Créole, cuisinier de 40 ans est vendu à 2025

57. 3 E 1698, n° 20, du 12 mars 1843.

francs <sup>58</sup>. Edouard, Créole de 10 ans, métier non précisé, est estimé à 1000 francs. Julia, Malaise, domestique de 25 ans est estimée à 4000 francs. Blandine, Créole, gardienne de 48 ans, avec deux enfants (Estelle 7 ans, Jules 4 ans), est estimée à 4 000 francs. En 1845 le niveau des prix reste élevé : Fanchon (+ 1 enfant) vaut 3500 francs ; Edouard, Créole, vaut 1000 francs ; Blandine (+ 2 enfants Estelle et Jules) vaut 4000 francs ; Lespoir, Cafre, vaut 3000 francs <sup>59</sup>. Ici les métiers ne sont pas précisés, ni l'âge, mais Edouard et Blandine (et ses enfants) sont les mêmes esclaves déjà notés plus haut en 1843. Leur valeur n'a pas changé en deux ans et reste élevée.

A partir de fin décembre 1845 les prix commencent à baisser et à retrouver le niveau de 1841 :

3 E 1700 n° 127, 27 et 29 décembre 1845

Noms	Origines ethniques	Métiers	Âges	Valeurs
Siméon	Infirmes		66 ans	Pour mémoire
Charlot	Créole	Tonnellier	51 ans	800 francs
Pierre Louis	Créole	Charpentier	47 ans	1000 francs
Jean Pierre	Créole	Idem	37 ans	1100 francs
Palhum	Malgache	Cultivateur	45 ans	600 francs
Azor	Malgache	Forgeron	37 ans	1200 francs
Adonis	Malgache	Cultivateur	30 ans	1200 francs
Bazile	Cafre	Cuisinier	48 ans	1200 francs
Victoire	Créole	Domestique	65 ans	600 francs
Marie	Malgache	Domestique	50 ans	500 francs
Pauline	Créole	Idem	27 ans	1300 francs

En 1843 les prix étant élevés, même les esclaves âgés ont une valeur intéressante : Scipion, Malgache, gardien de bœuf de 60 ans, vaut 1200 francs ; nom illisible, Créole, cultivateur de 70 ans, vaut encore 300 francs <sup>60</sup>. En 1845 un esclave cafre, cultivateur de 62 ans vaut 1500 francs, et Anne, Créole, domestique de 60 ans, vaut 1 000 francs en février et en août mais en décembre nous l'avons déjà vu, Victoire, Créole, domestique de 65 ans ne vaut plus que 600 francs.

Durant cette même année 1845 un cas de marronnage est répertorié dans un inventaire : Aurélie, Créole, cultivatrice âgée de 25 ans absente par suite de marronnage (on ignore depuis quand) est notée pour mémoire <sup>61</sup>. Le 22 mars nous avons relevé dans une vente à l'encan (succession Pitou) un cas rare : Henriette, Créole, domestique est vendue à l'âge de 28 ans avec son enfant en bas âge pour 2150 francs.

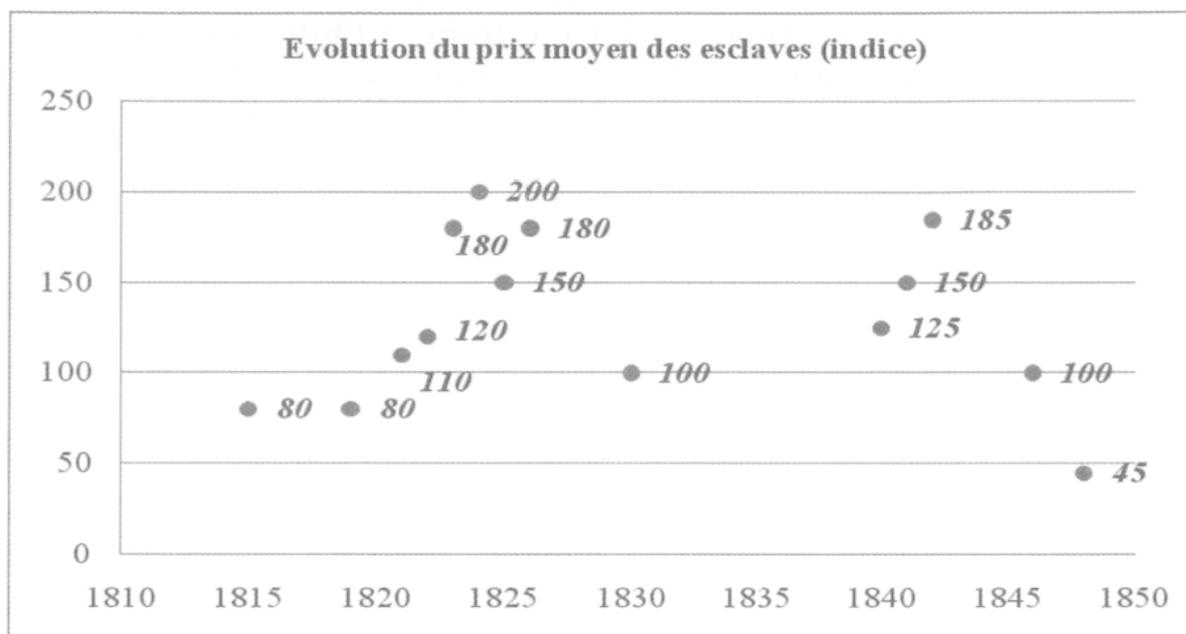
58. 3 E 1698, n° 44, du 7 mai 1843.

59. 3 E 1700 n° 125, du 20 décembre 1845.

60. 3 E 1698 n° 83, 26 et 27 juillet, et n° 100, 5 septembre.

61. 3 E 1700, n° 34 du 25 mars.

Mais le nouveau propriétaire doit recueillir un enfant d'Henriette, âgé de 3 ans, affranchi par l'ancienne maîtresse de celle-ci. L'affranchissement oblige à nourrir l'enfant jusqu'à sa majorité et à lui donner un métier. Cet enfant d'Henriette, affranchi, est-il le fruit d'une relation entre cette dernière et son maître ?



Durant l'année 1846, les prix continuent de baisser pour rejoindre la moyenne des prix pratiqués sur la période étudiée <sup>62</sup>. Lors de notre dépouillement nous avons relevé une vente d'esclaves datée du 3 août 1846 <sup>63</sup> : le vendeur, Claude Montclar, propriétaire à Saint-André, vend à Alidor Actif, propriétaire à Salazie, quatre esclaves : Alidor, Créole de 16 ans, domestique, Suzette, Créole de 13 ans, domestique, Emile, Créole de 12 ans et Félicia, Créole de 8 ans. Cette vente est réalisée, sous réserve d'affranchissement, pour la somme de 7000 francs, payable en trois termes annuels. Il est prévu la restitution du ou des esclaves non payés en cas de décès de l'acquéreur et du non paiement par ses héritiers. Nous remarquons l'absence de la mère : est-elle décédée ? L'acquéreur, au vu de ses nom et prénom, nous semble être un affranchi. L'esclave le plus âgé s'appelle Alidor comme l'acquéreur. Alidor Actif n'est-il pas un ancien esclave ayant eu des enfants avec une esclave décédée depuis ? Si elle avait été vivante, il aurait certainement cherché à l'acheter. Affranchi, il rachète ses enfants. Montclar est tout disposé à les vendre d'autant plus que le prix est élevé, de l'ordre de 40 à 50 % supérieur au prix moyen du moment. Il donne même des facilités de paiement à Alidor, preuve selon nous que ce dernier n'est pas

62. 3 E 1701, n° 110, inventaire des 29 et 30 septembre 1846.

63. 3 E 1701, n° 88.

propriétaire et affranchi depuis bien longtemps. En 1847, un esclave dénommé Fanchin est noté affranchi <sup>64</sup> : est-ce le même esclave Créole, forgeron de 29 ans, estimé à 1500 francs en septembre 1846 <sup>65</sup> ? Dans le même inventaire après décès n° 11, nous avons le cas unique d'un esclave Créole de 54 ans, marron, et estimé à 1000 francs.

A partir de septembre 1848, les prix chutent brutalement : Ciday, Malgache de 49 ans, cuisinière, vaut 150 francs ; Philogène, Créole de 34 ans, cordonnier, vaut 500 francs ; Antoinette, Créole de 20 ans, couturière, vaut 500 francs ; Crack, Malais de 31 ans, domestique, vaut 500 francs <sup>66</sup>. Cette chute se confirme dans un dernier inventaire le 25 octobre 1848 <sup>67</sup>. Elle a pu même se produire dès la mi-juillet, puisque le dernier inventaire disponible avant cette baisse brutale de 50 % au moins date du 10 juillet <sup>68</sup>. Les événements de Paris (Révolution de Février), et notamment le décret du 27 avril qui abolit l'esclavage dans les colonies françaises, sont déjà connus, et dès le 8 juin les premiers décrets sont appliqués. Le 18 octobre, le décret du 27 avril est promulgué par Sarda Garriga, mais l'émancipation n'intervient que le 20 décembre.

Durant l'année 1848, une vente d'esclaves a également attiré notre attention <sup>69</sup>. Le père Baptiste Typhaigne, curé de Sainte-Suzanne, achète une jeune esclave créole de 18 ans et son enfant Lucile âgée de deux mois pour la somme de 1250 francs. Sachant les obligations canoniques en la matière, nous pensons que cet achat peut avoir pour but un mariage. Le curé est-il déjà propriétaire d'un esclave père de l'enfant et ne désire-t-il pas les marier ?

Comment expliquer l'évolution des prix pendant la période de la Monarchie de Juillet ? Nous proposons des pistes de réflexion. La hausse survenue de 1840 à 1845 pourrait s'expliquer par le ralentissement, si ce n'est la chute, du nombre d'esclaves entrés illégalement dans l'île. Surtout, les surfaces plantées en cannes à sucre augmentent, passant de 17 000 hectares sur la période 1834-1839 à 24 000 hectares sur la période 1840-1844 <sup>70</sup>. Il y a donc un besoin de main d'œuvre et une tension sur les prix. Par la suite les surfaces diminuent passant à 20 000 hectares sur la période 1845-1849, et donc également les prix. L'année 1848 est particulière comme nous l'avons vu plus haut.

64. 3 E 1702 n° 11, du 19 septembre 1847.

65. 3 E 1701 n° 110.

66. 3 E 1702, n° 53, 19 et 20 septembre.

67. 3 E 1702 n° 57.

68. 3 E 1702 n° 42.

69. 3 E 1702, n° 17 du 1<sup>er</sup> mars.

70. Le Terrier (Xavier), « Nantes, La Réunion et le sucre. Un aperçu des relations commerciales entre une colonie et sa métropole de 1830 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », actes du colloque international et interdisciplinaire des 9 et 10 mai 2008, « Une ville, un destin : Nantes, l'espoir du Bourbonnais Auguste Lacaussade », Musée départemental Dobrée de Nantes.

Ce travail, réalisé essentiellement à partir des inventaires après décès n'est pas exhaustif. Il peut être affiné par l'étude des encans et des contrats de mariage. Sur cette période 1815-1848, il nous a permis de mieux connaître la fixation des prix des esclaves selon leur âge, leur ethnie, leur sexe, leur métier, leur état physique, etc. Il serait intéressant de réaliser le même travail pour d'autres périodes et d'autres régions de l'île. Au moment où nous commémorons le 160<sup>e</sup> anniversaire de l'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, nous devons être conscients que beaucoup reste encore à dépouiller, lire et écrire sur ce thème.

### 3. Le prix des esclaves sur les habitations-sucreries (1810-1848)

A l'occasion de ventes, adjudications, établissements de cahiers des charges, emprunts, etc., les actes de mutations des domaines sucriers de l'île Bourbon, récolés des registres de Transcription des hypothèques <sup>71</sup>, dressent les listes, habitation-sucrerie après habitation-sucrerie, des esclaves du sucre employés et/ou vendus sur les domaines, jusqu'en 1848 <sup>72</sup>. Bien qu'un certain nombre d'habitations-sucreries n'ait laissé aucun échantillon d'acte, nous avons pu retrouver la trace de plus de 14 672 esclaves. Leurs estimations se font, en théorie, dans le contexte de l'interdiction de la traite. On sait cependant qu'une importante traite illégale exista jusqu'en 1831, qu'elle diminua de manière fort considérable sous la Monarchie de Juillet, pour disparaître vers 1835, ayant néanmoins permis l'introduction de 45 000 esclaves dans l'intervalle.

L'étude des « esclaves du sucre » (employés sur les habitations-sucreries), montre que les remarques valables pour la population servile de Bourbon en général, ne valent pas nécessairement pour la population des établissements sucriers ; en particulier, alors que la population servile diminue, elle augmente sur ces établissements.

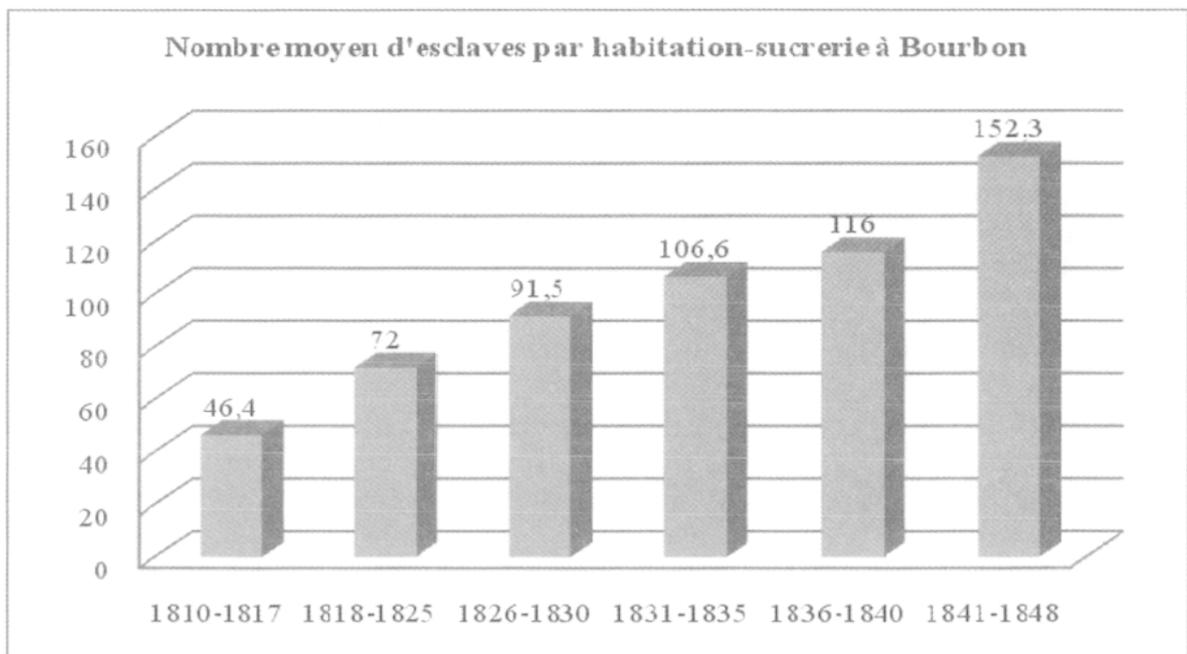
La composition des groupes d'esclaves sur les habitations-sucreries est volontairement pluriethnique. Cette pluriethnicité est particulièrement aisée à mettre en place à Bourbon du fait de la présence d'hommes originaires de zones géographiques et culturelles fort différentes, les Africains (ressortissant aux univers mozambique, maquois, yambane etc. voire, bien plus qu'on ne le pensait, à la côte ouest de l'Afrique <sup>73</sup>), les Malgaches (appartenant eux aussi à des groupes

71. Fonds 4 Q des Archives Départementales de La Réunion – ADR.

72. Nous avons pu établir qu'entre 1810 et 1848, 294 habitations-sucreries – domaines dotés d'une usine sucrière – ont été fondées à Bourbon, et non 189 comme on le ressassait jusque là ; 194 fonctionnèrent en même temps en 1834 (chiffre le plus élevé) ; voir Jean-François Géraud, *Des habitations-sucreries aux usines sucrières : la « mise en sucre » de l'île Bourbon. 1810-1848*, thèse d'histoire, 2002, Université de La Réunion.

73. Les résultats de récents travaux en biologie semblent démontrer que ces contingents d'esclaves furent à Bourbon notablement plus importants que ce que l'on pensait : la contribution de l'Angola dans le pool génétique de La Réunion, jusque là méconnue, a

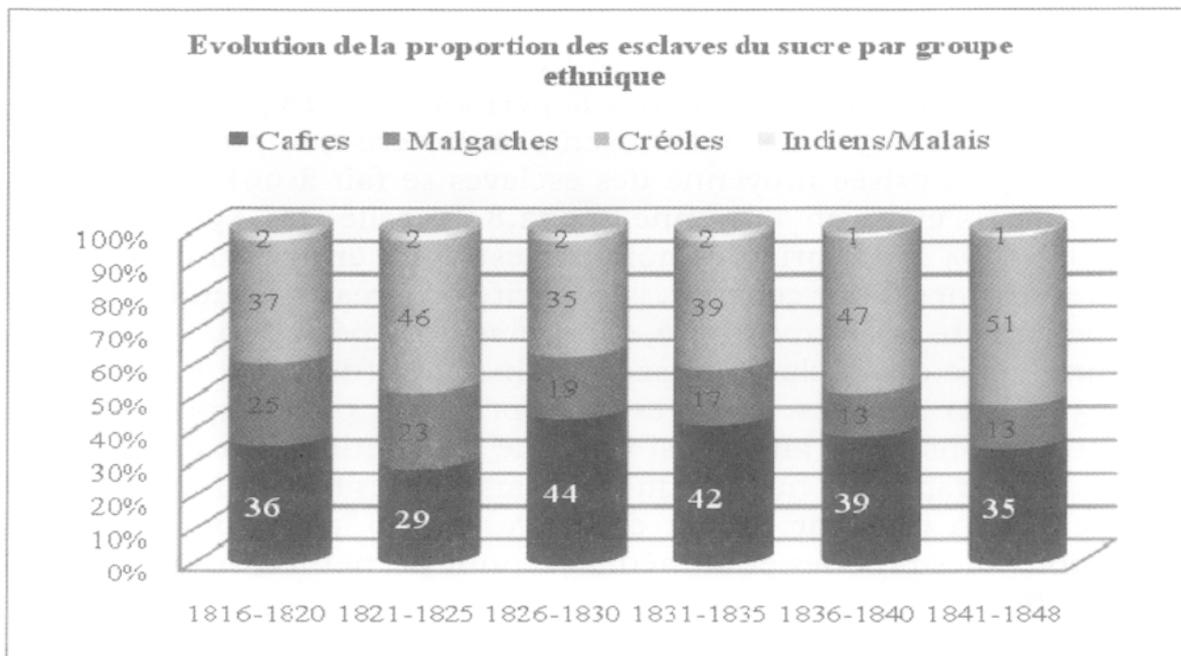
ethniques distincts), et, dans une beaucoup plus faible mesure, il faut le rappeler n'en déplaie à Hubert Gerbeau, les quelques rares Indiens et Malais. Sans doute cette diversité d'origines, de langages, de croyances et de cultures permettait-elle de diviser la masse esclave, d'opposer les esclaves entre eux, de limiter les risques de révolte, voire, comme l'histoire le montre, de favoriser la dénonciation des complots. Billiard en convient encore en 1817 : « L'Indien et le Malgache se croient beaucoup au-dessus du Cafre, qui leur rend de la haine en revanche du mépris dont il est l'objet. Les Cafres eux-mêmes sont partagés en plusieurs castes ; cette division peut, au moins pour un temps, prolonger notre sécurité » <sup>74</sup>.



Ensuite, et en accord avec l'anthropologie du temps, parce que chaque groupe ethnique est censé posséder des aptitudes qui sont à mi-chemin d'un potentiel physique « natif » et de traditions culturelles : le « Cafre » est jugé robuste et docile, le Malgache, bien que récalcitrant, possède une habileté technique quasiment universelle, le Créole, qui devient le plus nombreux par la force des choses, est jugé plus efficace car acculturé ; quant à l'Indien, il est quasiment absent des habitations-sucreries (pas plus de 1 %). A l'époque de la « mise en sucre », où les impératifs de la production, du rendement, du capitalisme vont désormais organiser le fonctionnement des habitations-sucreries, et plus tôt qu'aux Antilles, cette raison a été déterminante.

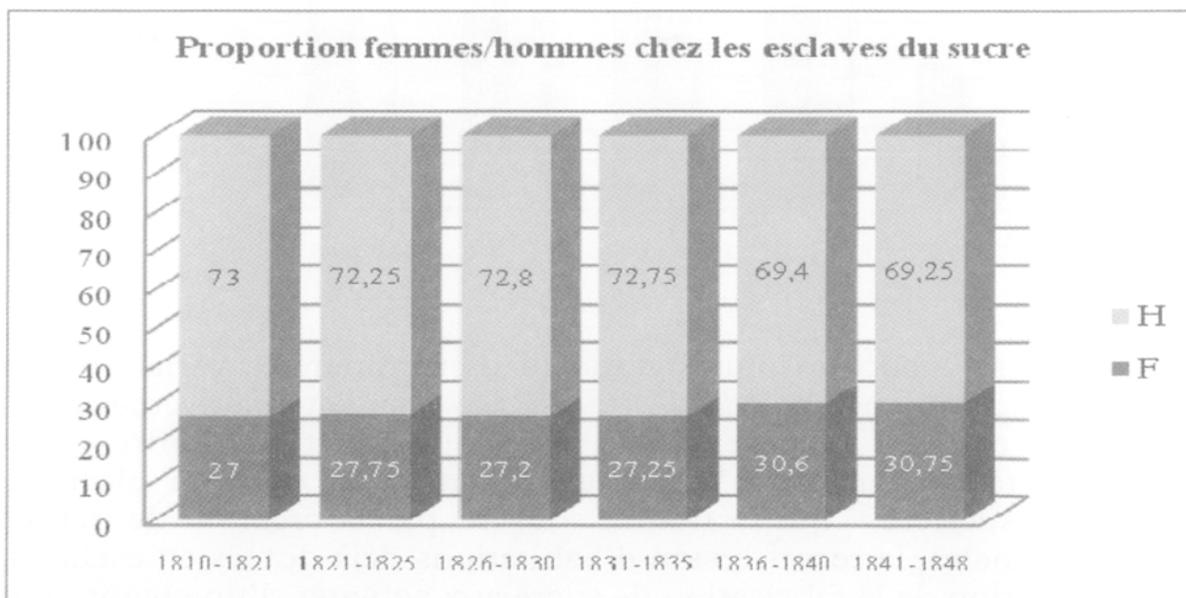
été établie. La réalité historique ne coïncide pas toujours avec la « mémoire », singulièrement lorsqu'elle est reconstruite et/ou fantasmée... (cf. Dubut, V., *Les polymorphismes de l'ADN mitochondrial et du chromosome Y sur l'île de La Réunion : étude des modalités d'un peuplement récent*, Thèse, Bordeaux, 2008).

74. Auguste Billiard, *op. cit.*, p. 73.



Cette répartition ne recoupe pas exactement celle des petites habitations (< 20 esclaves, cf. *supra*) : on a recherché sur les habitations-sucreries les Cafres, pour les raisons qu'on vient de dire, au détriment des Créoles, alors que le groupe malgache connaît à peu de choses près la même érosion.

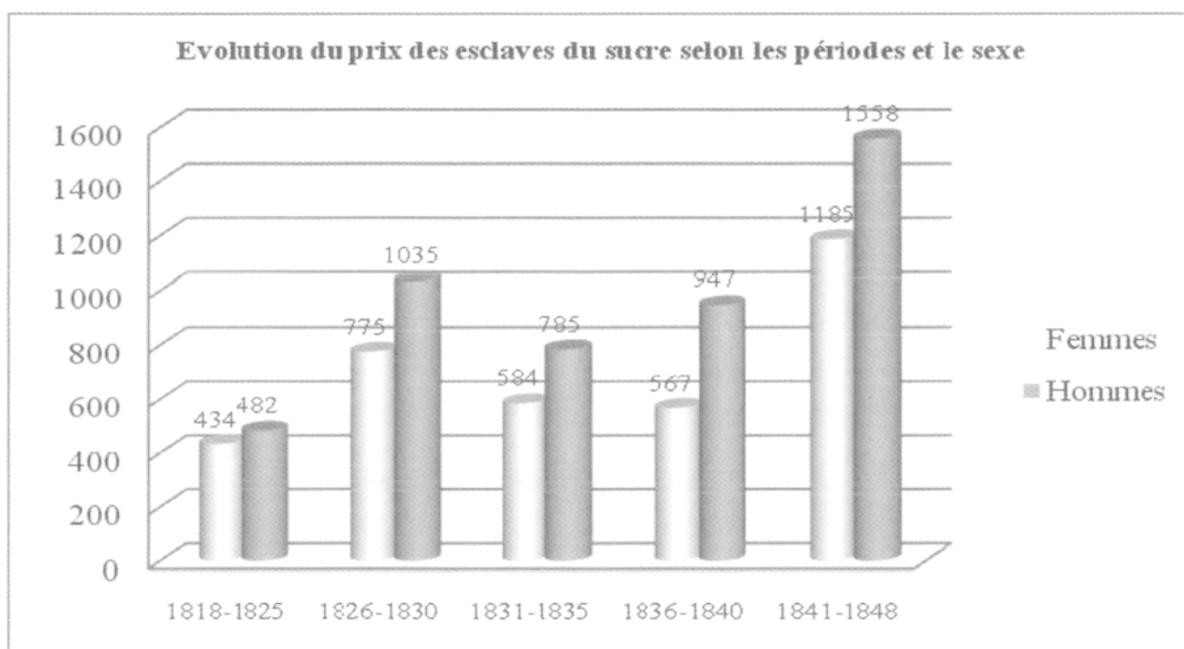
Quant à la proportion femmes/hommes, elle durcit la situation observée sur les petites habitations <sup>75</sup> :



75. Le relatif resserrement s'explique par l'augmentation de la proportion des Créoles. On note cependant des variations selon les groupes : chez les Cafres, le *ratio* H/F varie de 80/20 en début de période à 82/18, chez les Malgaches, de 80/20 à 86/14, chez les Créoles, il est plus stable, passant de 60/40 à 61/39.

Un certain nombre d'actes fournit le prix des esclaves, ce qui permet d'étudier l'évolution de leur prix moyen. Nous avons pu retrouver le prix de 2851 esclaves du sucre pour la période 1810-1848.

Si les valeurs moyennes ont un sens, on notera que pour la période (1810-1848), la prisée moyenne des esclaves se fait à 991 F ; celle des 850 femmes s'élève en moyenne à 772,8 F, celle des 1995 hommes s'établit à 1084 F. Le prix des hommes est donc en moyenne 140,2 % celui des femmes. Pour celles-ci, la capacité procréatrice semble n'avoir aucunement été prise en compte, à l'inverse de la période 1789-1815 : la moyenne d'âge des esclaves prisées le plus cher (de 2000 F à 6500 F) est de 32 ans et un mois, les six esclaves prisées le plus (2500 à 6500 F) ont entre 31 ans et 52 ans. Il est vrai que les sucriers ont pris acte du déficit démographique naturel que connaissent les habitations, et qu'ils comptent bien plus sur l'achat d'esclaves répondant à des exigences professionnelles précises et immédiates, pour perpétuer, voire augmenter leur effectif.



Mais il est beaucoup plus significatif d'examiner les variations du prix des esclaves, par périodes et sexe. Ce prix est relativement bas entre 1810 et 1825. Cela s'explique par la supériorité de l'offre sur la demande, faible car l'on n'est qu'au début de la mise en place de l'industrie sucrière – qui se traduit souvent par la création de petites unités familiales, la reconversion d'habitations déjà dotées en esclaves, ou l'adjonction de la fabrication de sucre aux activités d'une habitation –, et facilement satisfaite par une traite illégale que les autorités n'ont pas encore véritablement entrepris de réprimer.

Le prix augmente entre 1825 et 1830 : le premier essor sucrier accroît désormais la demande, du fait de la première phase d'agrandissement

des habitations-sucreries : les sucriers font le choix d'une option extensive de la croissance, la plus « simple », en achetant des terres sur les pentes, généralement au-dessus des habitations-sucreries, ce qui nécessite une augmentation de leur main d'œuvre. Ils se jettent littéralement sur les esclaves de traite comme en témoigne Lescouble : « Il est arrivé hier une traite de 460, de *La Mouche*. Il y a eu toute la journée une affluance [*sic*] de monde dans les chemins à cette occasion »<sup>76</sup>, ou « Arrivé chez Montrose, j'y ai trouvé beaucoup de personnes de Saint-Denis et du vent qui venaient voir des Malais, arrivés nouvellement. La traite, de 240, n'est pas belle. En général, c'est une vilaine nation ; cependant, ils sont vendus fort cher ». Malavois<sup>77</sup> décrit en peu de mots une situation périlleuse : le spectaculaire développement sucrier des années 1824-1829 produit l'inflation, le prix d'un esclave atteint 3000 F.

Le prix diminue ensuite et stagne pendant une décennie. La baisse correspond à une conjonction de facteurs : alors que la traite a sans doute accru considérablement l'offre, la crise sucrière suscite des réponses techniques nouvelles, celles de Gimart et surtout Wetzell : économiser la main d'œuvre (Gimart : batterie<sup>78</sup>) et améliorer la qualité du sucre par un investissement, limité, en procédés et machines (Wetzell : filtration, presse à écumes, aménagement des purgeries, chaudières à bascule puis rotateurs) ; dans le même temps, les superficies des habitations stagnent, car les terres en cannes sont surexploitées par abandon des assolements qu'avait pourtant préconisés Joseph Desbassayns.

La reprise s'amorce toutefois dès les années 1835, alors que le gros de la crise est passé, et entre 1840 et 1848, la croissance est spectaculaire (+ 75 %), malgré la perspective de l'abolition. Ho Hai Quang a cru pouvoir montrer que le prix des esclaves, assez fluctuant, avait baissé entre 1843 et 1848, passant de 2070 F à 1716 F<sup>79</sup>, du fait de la longue baisse des prix du sucre, comme l'affirme Christian Schnakenbourg<sup>80</sup>. Guy Stéllhé montre le même mouvement pour les Antilles<sup>81</sup>. Nos propres analyses, conduites non à partir des statistiques générales, mais des prix constatés sur le détail d'un grand nombre d'actes de vente, nous mènent à un constat légèrement différent.

76. Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon*, L'Harmattan-éditions du Tramail, 3 tomes, texte établi par Norbert Dodille et ses étudiants, 1990, 1052 p., année 1826 (6 avril) et 1827 (28 septembre) ; le propre fils de Lescouble, Camille, pratiqua un temps la traite illégale, avant de s'établir sucrier avec les profits qu'il y avait faits.

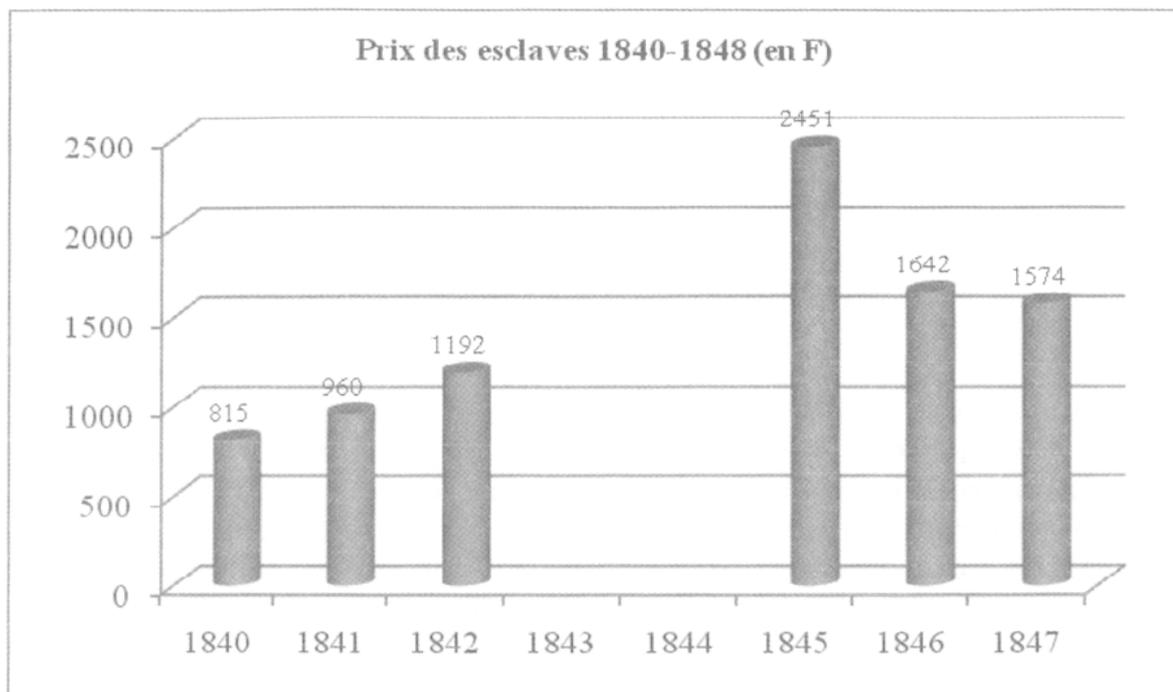
77. Malavois (Médard), *De la culture et de la fabrication du sucre à l'île de La Réunion*, Paris, Librairie agricole et horticole J. Louvier, 1861, 97 p.

78. Son fonctionnement ne requiert que 5 esclaves au lieu de 18 pour la batterie Adrienne.

79. Ho Hai Quang, « Données statistiques et hypothèses économiques sur la traite, les affranchissements et le prix des esclaves à La Réunion (1837-1847) », *Cahiers des anneaux de la mémoire* n° 2, Nantes, 2000, 194 p., p. 61-93.

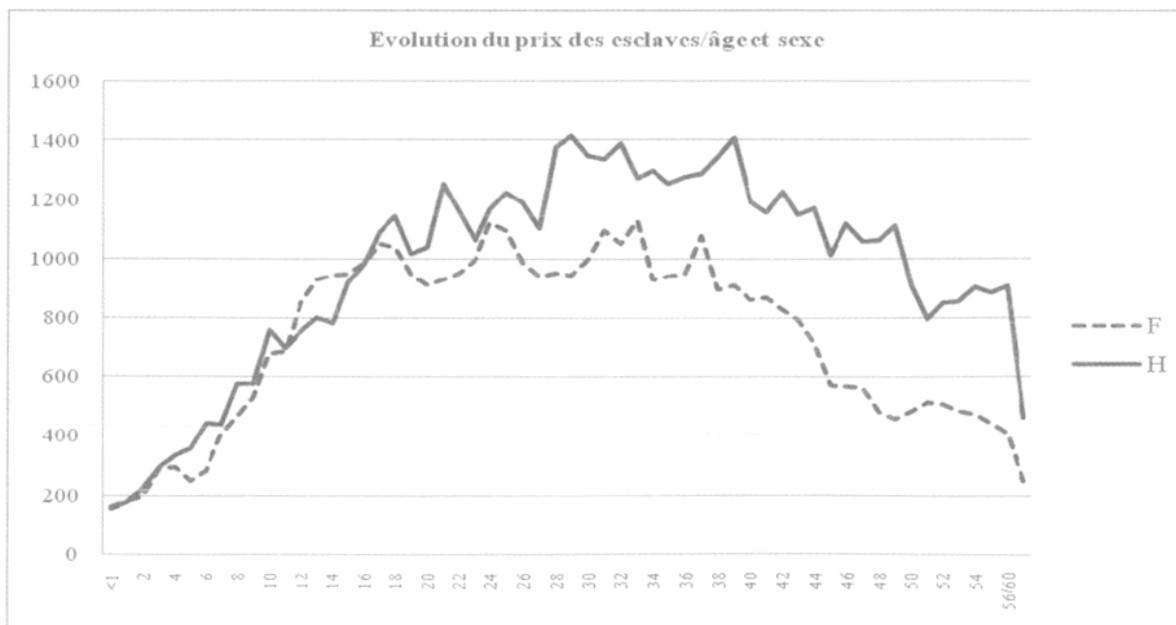
80. Schnakenbourg (Christian), *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, t. 1, *La crise du système esclavagiste*, L'Harmattan, 1980, 1254 p., p. 160.

81. Stéllhé (Guy), « L'économie des Antilles-Guyane en 1848 », *Antiane éco* n° 37, mai 1998, p. 10.



On peut ainsi constater que les prix montent jusqu'en 1845, et qu'ils baissent légèrement par rapport à cette année en 1847. Ce n'est donc que tardivement, sans doute avec la législation Mackau, prélude à une inéluctable abolition, que le prix des esclaves a diminué de manière significative. L'examen approfondi indique d'ailleurs que jusqu'en 1845 ce prix est tiré vers le haut par la hausse du prix des esclaves à talent ou techniciens.

Indépendamment des conditions économiques générales, en effet, le prix des esclaves du sucre a varié en fonction de déterminants spécifiques. En premier lieu, on ne s'en étonnera pas, l'âge et le sexe.



Le prix des esclaves, filles et garçons, est quasiment identique jusqu'à 18/19 ans : de la naissance à cet âge, il augmente rapidement mais régulièrement, multiplié par 6. Les esclaves de moins de 15 ans (12,65 %) ont une valeur à peu près semblable selon le sexe, qui varie néanmoins avec l'âge. Ceux de moins de 1 an (0,7 %) ont une valeur moyenne de 171 F. De 1 à 5 ans, le prix moyen est de 251 F ; de 6 à 10 ans, de 552 F ; de 11 à 15 ans, de 836 F. L'entrée dans le travail véritablement producteur, qui se fait à Bourbon à 12 ans, plus généralement à 15 ans, ne génère pas d'augmentation spécifique du prix. Pas plus que la nubilité des filles (15 ans). Alors qu'en Guadeloupe, « c'est entre 20 et 24 ans que le prix des femmes est le plus élevé. Il semble davantage lié à leur capacité reproductive qu'à leur force physique ou leur qualification professionnelle »<sup>82</sup>, c'est différent à Bourbon, où le prix des femmes est le plus haut entre 16 et 38 ans. Contrairement aux Antilles en effet, à Bourbon le solde naturel est négatif dans la population esclave<sup>83</sup>, le refus de concevoir, la rareté des femmes en sont les raisons, d'autant plus que sur les habitations-sucreries, le nombre de femmes a été plus encore limité pour des raisons de productivité, préfigurant ainsi l'in vraisemblable déséquilibre entre les sexes de l'engagisme. Les habitants de Bourbon n'ont pas eu l'espoir de renouveler leur effectif par le croît naturel. Ce qui importe c'est le travail, et là encore, les principes d'un capitalisme concurrentiel pénètrent le monde servile bourbonnais – contribuant, on nous passera l'expression, à le « moderniser » – beaucoup plus tôt que le monde servile antillais, qui reste pris plus profondément dans des schémas pré-industriels et fondamentalement agraires. L'achat d'esclaves, fournis en particulier par la traite clandestine, doit renouveler les effectifs des sucriers bourbonnais. Cependant, c'est le prix des jeunes esclaves qui montre la croissance la plus rapide entre 1841 et 1848, particulièrement celui des filles : alors que l'on prend conscience du vieillissement de la population esclave, certains sucriers semblent avoir voulu le pallier par l'achat de jeunes filles ou femmes. Mais la reproduction qu'ils anticipent n'est pas celle de leurs esclaves, mais de ceux dont ils espèrent alors qu'une fois affranchis, ils constitueront leurs travailleurs agricoles. La proximité de l'abolition (1835 à Maurice ; lois Mackau de 1845) a poussé certains sucriers, en favorisant des unions et des naissances qu'ils avaient jusque là découragées, à tenter de fidéliser une partie des futurs affranchis de leurs domaines après l'abolition<sup>84</sup>.

82. Régent (Frédéric), « Les hiérarchies internes à la population servile en Guadeloupe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Weil (Patrick), Dufoix (Stéphane), *L'esclavage, la colonisation, et après... France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, op. cit.*, *La France et ses esclaves, op. cit.*

83. Moreau de Jonnés estime qu'à la Martinique, pour 96 enfants libres il naît 92 enfants esclaves (- 4), à la Guadeloupe, pour 92 enfants libres, 88 enfants esclaves (- 4), en Guyane, pour 86 libres, 68 esclaves (- 18), à Bourbon, pour 128 enfants libres, il naît 88 enfants esclaves (- 40 !).

84. Il faudrait une étude approfondie du retour des affranchis sur les plantations. On a admis un peu vite avec Patu de Rosemont que les esclaves avaient déserté les

D'une manière générale, les esclaves sont prisés au plus haut dans la période d'activité (15-60 ans, 84,11 %). Les femmes ont un « plateau » de prix maximum de 18 à 40 ans (autour de 1000/1100 F), qui diminue ensuite irrégulièrement, avec un second plateau (autour de 500 F) de 44 à 54 ans. L'estimation moyenne que nous avons établie pour la période 60/70 ans est de 264 F. Les prisées les plus tardives concernent une Malgache de 70 ans estimée 50 F en 1820, et une Créole du même âge, 250 F en 1842. La femme évaluée au plus haut est une Créole de 52 ans, estimée 6500 F en 1834 : des critères affectifs, difficiles à évaluer, ont pu et dû jouer dans l'estimation, l'achat et la vente des esclaves. L'historien est singulièrement désarmé pour établir quantifications et normes en ce domaine.

Les hommes, bien que beaucoup plus nombreux que les femmes, valent progressivement plus qu'elles, à partir de 20 ans, surtout de 26 ans. Ils entament alors un très long plateau de prix jusqu'à 50 ans (autour de 1200/1300 F), plus élevé et plus long que le plateau féminin : la durée de ce plateau révèle que l'essentiel de ces esclaves étant des travailleurs de la terre, ce qui vaut, plus que la force, c'est la résistance, inentamée jusqu'à la cinquantaine. Le différentiel de prix avec les femmes repose sur la croyance que, pour le sens commun, le travail masculin est plus pénible, affirmation discutable – sinon discutée – dès cette époque : le désherbage, le transport des broussailles, herbes, bois, tâches traditionnellement affectées aux femmes, et accomplies à mains nues, sont aussi fatigants que le travail de pioche. Si bien qu'il faut voir également dans la répartition des travaux agricoles, qui a pour corollaire celle des outils, confiant aux hommes des pioches, pics, haches, sabres – instruments qui sont, au plan symbolique, « des armes autant que des outils »<sup>85</sup> – le signe du contrôle masculin sur la population féminine, l'esclavage n'ayant pas exclu, bien entendu, une situation de domination des hommes sur les femmes. Passé 50 ans, le prix baisse, mais comme les femmes, les hommes connaissent un second plateau de 51 à 56 ans, autour de 850/900 F, qui valorise sans doute, plutôt que la force et l'énergie, l'expérience et la pondération. L'estimation moyenne pour la période 60/70 ans est de 464 F, presque le double du prix des femmes. Les prisées les plus tardives concernent un Cafre et un Créole de 71 ans, estimés 500 F en 1846. L'esclave masculin prisé le plus cher est un charpentier-chef de 28 ans, 4500 F (1845) : c'est ici la

plantations (Patu de Rosemont, *Rapport au Comice agricole de Sainte-Suzanne* (1853), ADR B. 939) ; mais l'examen des propriétés de Kervéguen par exemple, montre une certaine présence, voire un retour de ces affranchis sur ses propriétés : sur les 2573 engagés dont nous avons l'origine en 1857, il n'en reste que 249, soit 9,6 %, mais ce pourcentage varie selon les usines, car à La Chapelle et à l'Étang-Salé, il est respectivement de 27,5 % et 23 %, alors que sur les établissements du Tampon et aux Casernes, seulement de 5,7 % et 3 % (Jean-François Géraud, *Marquis de Trévisse : les regards sur le sucre*, n. p.).

85. Tabet (Paola), *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206 p.

qualification qui est prise en compte, et l'affectif semble avoir beaucoup moins joué pour les hommes que pour les femmes, mis à part deux cas qui peuvent correspondre à l'achat d'enfants naturels par des maîtres : un petit garçon de 6 ans acheté 1500 F en 1845, un autre de 9 ans, 2000 F, la même année.

Il n'y a que 3,24 % des esclaves qui ont 60 ans et plus ; le plus âgé est donné pour 94 ans, mais la moyenne d'âge de tels esclaves est de 65 ans et 7 mois. Sur ces habitations-sucreries de plus en plus intégrées à un schéma capitaliste, les estimations, qui se rencontrent encore après 60 ans, montrent que l'on pense pouvoir toujours tirer de l'ouvrage des vieillards, les hommes continuant à bénéficier du même *a priori* « favorable ». Les prix varient de 50 F (« Noir de pioche »<sup>86</sup>) à 2000 F (menuisier), un commandeur de 63 ans n'étant estimé que 300 F ! Sur 2067 esclaves pour lesquels nous avons une spécification professionnelle induisant une estimation financière, seuls 26 esclaves ne sont pas prisés (1,25 %).

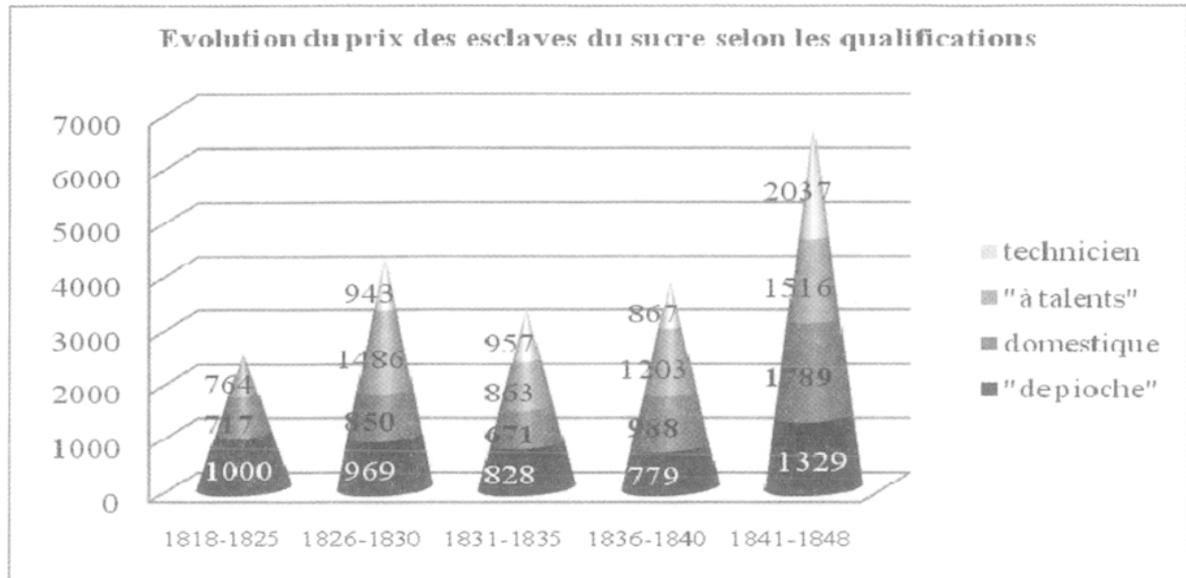
La sortie du système de l'évaluation est en effet très rare : 68 % des malades font l'objet d'une estimation, en moyenne 513 F, les lépreux, les hydropiques, les manchots étant seuls portés pour mémoire<sup>87</sup>. Remarque similaire en ce qui concerne les infirmes : 40 % d'entre eux font l'objet d'une estimation, 445 F en moyenne, un charretier et un Noir de pioche, Cafres, tous deux boiteux, étant prisés 1200 et 1100 F, un Cafre unijambiste, 750 F, et un aveugle, 100 F ! Les marrons, enfin, devraient faire partie des exclus de l'évaluation : or, à peu près 15 % d'entre eux conservent leur prix, alors qu'ils sont absents des habitations-sucreries au moment de la vente. Leur moyenne d'âge est de 34 ans et demi, leur valeur moyenne de 664 F, un Malgache marron de 37 ans est prisé 1250 F. Le marronnage n'est donc plus conçu comme une rupture fondamentale avec le système productif. L'évaluation financière de l'esclave est donc bien une grille qui permet aux maîtres de lire la globalité du monde servile. Il n'y a qu'infiniment peu d'esclaves conservés en fonction de liens d'amitié, de fidélité, voire d'humanité.

Une seconde détermination spécifique est évidemment la « qualification ».

Le facteur de qualification a joué en effet un rôle majeur dans la composition du prix de l'esclave. A partir de 1825, le prix des esclaves à talent et des esclaves techniciens devance celui des Noirs de pioche ; à partir de 1840 celui des esclaves-techniciens surpasse irrésistiblement tous les autres (à l'exception des domestiques cafres : effet de mode ?).

86. On trouve cependant un Noir de pioche de 66 ans prisé 1500 F ; la moyenne d'âge des Noirs de pioche de plus de 60 ans est de 63 ans et 4 mois, leur prix moyen de 515 F.

87. Ce sont 6 invalides, 5 lépreux, 3 infirmes, 2 aliénées, 1 « menacé de la poitrine », 1 lunatique, 1 « pioche très malade », 1 aveugle, 1 hydropique, 1 épileptique, 1 « bras coupé », 3 « mémoire ».



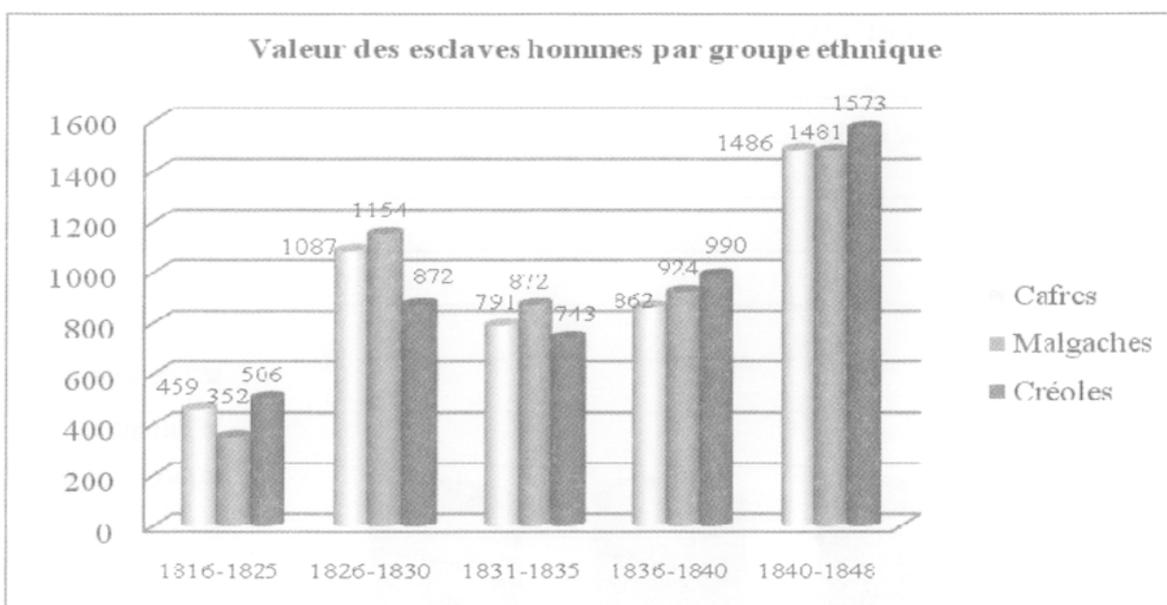
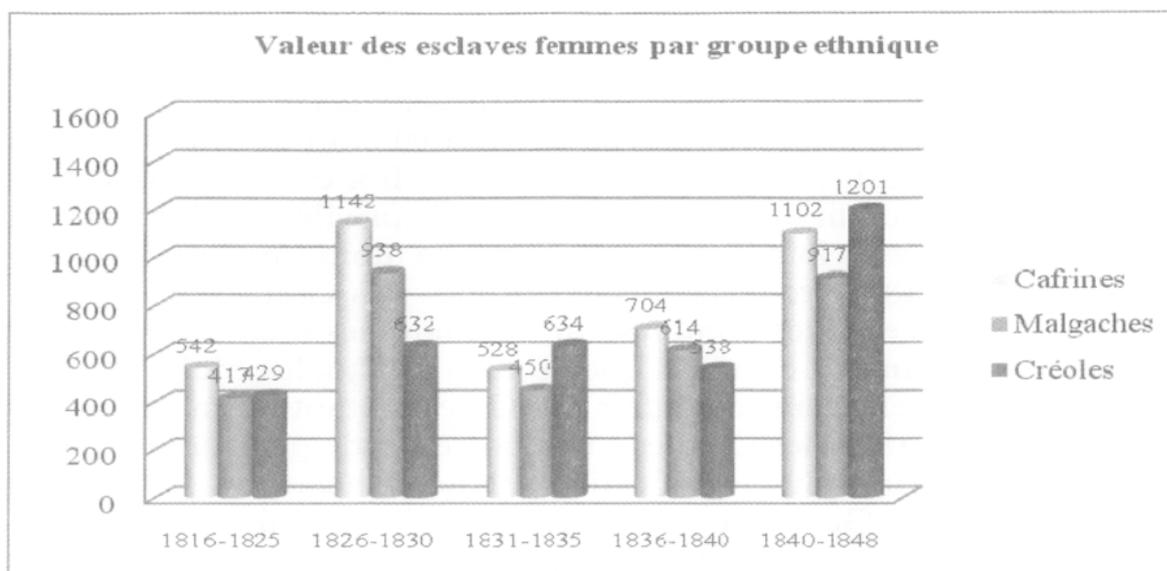
Ce prix est plus élevé que celui des esclaves à talent de 34,3 %<sup>88</sup>, et que celui des esclaves de pioche de 53,3 %<sup>89</sup>. Les prix peuvent atteindre des valeurs extrêmes : en 1845, trois esclaves « à talent » sont estimés à 4500 F chacun<sup>90</sup>, en 1847 encore, un charpentier-chef/sucrier, un domestique sont prisés 4000 F, un chef de pompe, un forgeron/sucrier 3500 F chacun. Les esclaves les plus appréciés sont donc ceux qui permettent le plus le modernisme et la technicité, et non le travailleur de la terre. Preuve que la valeur est désormais localisée dans le technique, et plus seulement dans le travail. C'est quand il s'éloigne un peu de sa qualité d'esclave, par sa qualification, que l'esclave vaut le plus. Dès lors, l'activité « purement » agricole, dans l'activité sucrière, devient seconde. Le rôle, comme la prise, des agriculteurs – deux siècles plus tard des planteurs – deviennent subalternes, la disqualification du travail de plantation y trouve ses origines. La fabrication du sucre quitte dès lors le périmètre « patriarcal » que d'aucuns fantasment encore aujourd'hui comme étant constitutif de l'activité sucrière de l'île.

Prix des esclaves du sucre à Bourbon /sexe et/groupe ethnique						
	Cafres		Malgaches		Créoles	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1816-1825	542	459	417	352	429	506
1826-1830	1142	1087	938	1154	632	872
1831-1835	528	791	450	872	634	743
1836-1840	704	862	614	924	538	990
1840-1848	1102	1486	917	1481	1201	1573

88. Cafres + 32,68 % ; Créoles + 41,68 % ; Malgaches : + 23,5 %.

89. Cafres +39,9 % ; Créoles : + 82 % ; Malgaches + 29 %.

90. Un charpentier chef, un maçon chef, un forgeron.



Dans quelle mesure le facteur ethnique <sup>91</sup> – que les colons nommaient alors le facteur « racial » – a-t-il été déterminant dans la prise des esclaves des habitations-sucreries ?

Ces valeurs sont de l'ordre du constat, et non du programme : elles sont obtenues en calculant la moyenne des prix des esclaves des habitations-sucreries effectivement vendus. Le différentiel de prix homme/femme ne se met que progressivement en place, lorsque l'activité sucrière entre véritablement dans sa phase industrielle, c'est-à-dire

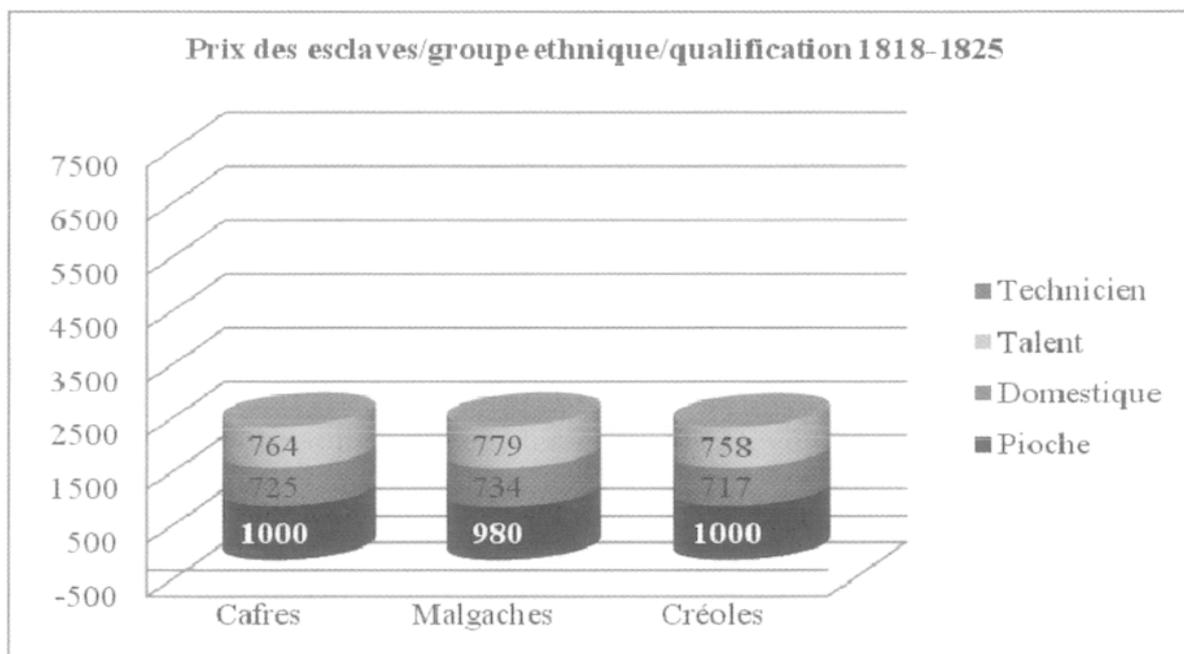
91. Facteur discutable car il postule que les origines géographiques, définitives de l'ethnicité, sont avérées, ce qui est loin d'être toujours le cas, et parce qu'il ne tient pas compte du métissage. Nous avons retenu les groupes « ethniques » qui, à eux trois, forment entre 98 et 99 % de la population servile de Bourbon : Cafres, Malgaches, Créoles ; les Indiens, rappelons-le, sont presque inexistantes sur les habitations-sucreries.

entre la fin des années 1820 et le début des années 1830. Toutes activités confondues, et malgré la rhétorique « anthropologique » des sucriers, le déterminant ethnique n'est guère significatif avant la période 1841-1848.

En ce qui concerne les femmes, ce différentiel ethnique ne compte ni pour la période 1816-1825, ni pour 1831-1840. Il n'est visible que pour 1826-1830, où s'établit une véritable hiérarchie privilégiant les Cafrines et laissant les Créoles loin derrière, et dans une moindre mesure pour la période 1841-1848, cette fois au léger « profit » des Créoles.

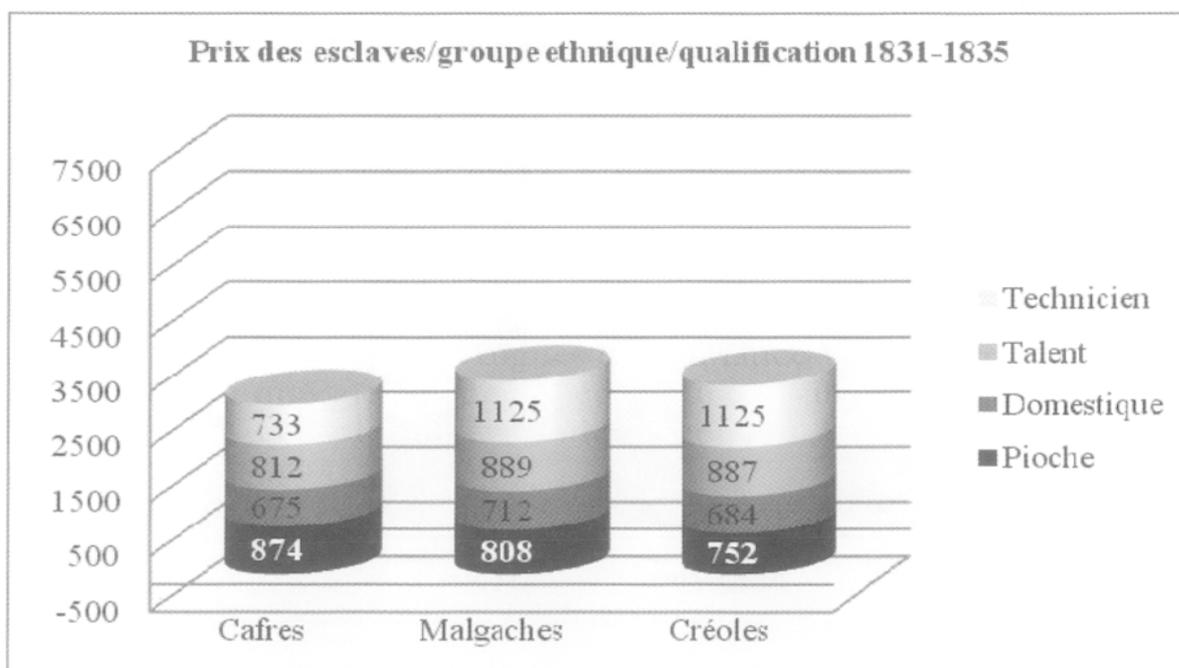
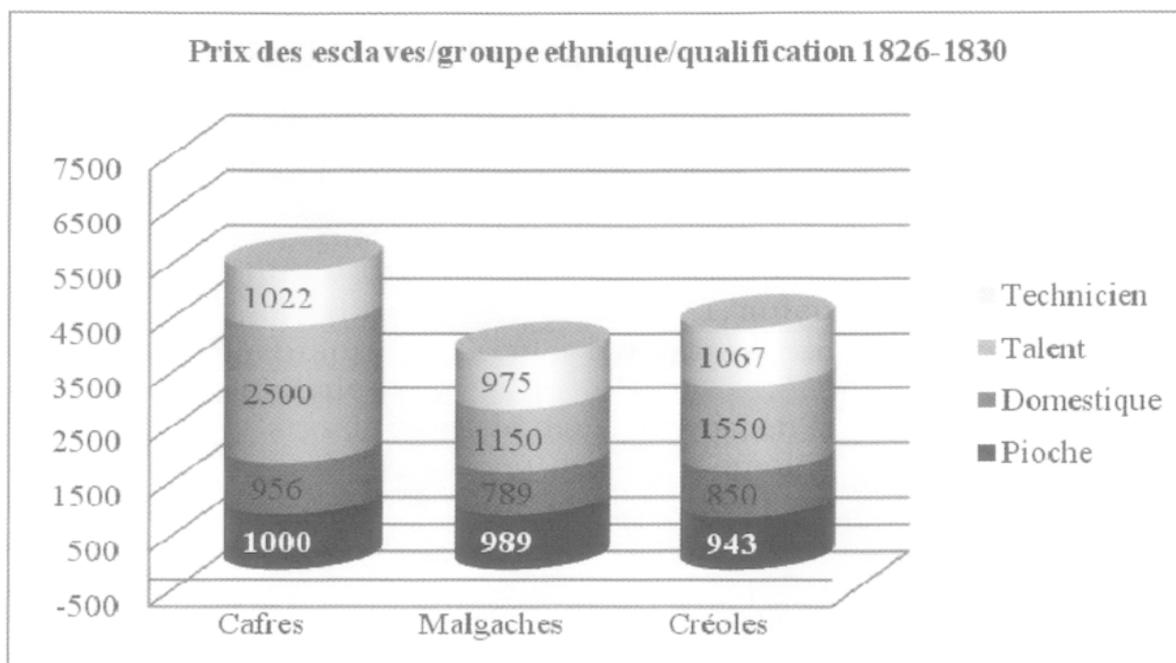
En ce qui concerne les hommes, on peut faire les mêmes remarques que pour les femmes, à ceci près que de 1825 à 1830, les Malgaches ont une légère préférence sur les Cafres, les Créoles étant les moins prisés, et que de 1841 à 1848, les Créoles « l'emportent » de peu sur les Cafres, de manière à peine plus significative sur les Malgaches. Ce schéma diffère aussi de la Guadeloupe. La réalité de l'acculturation n'a donc pas semblé déterminante pour les sucriers de Bourbon.

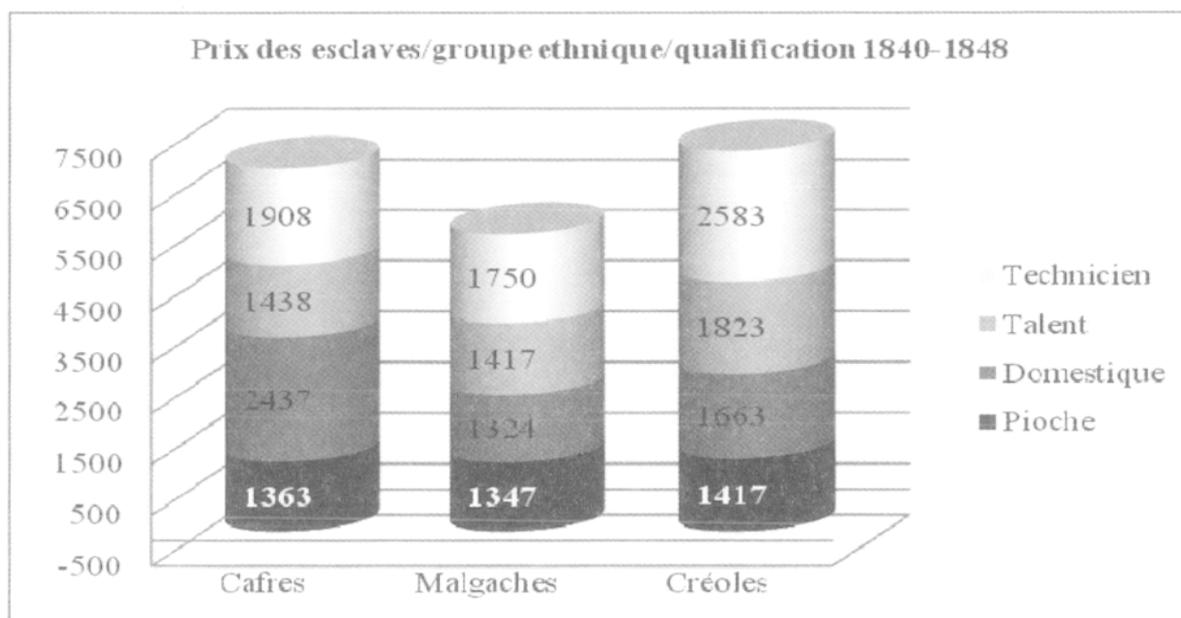
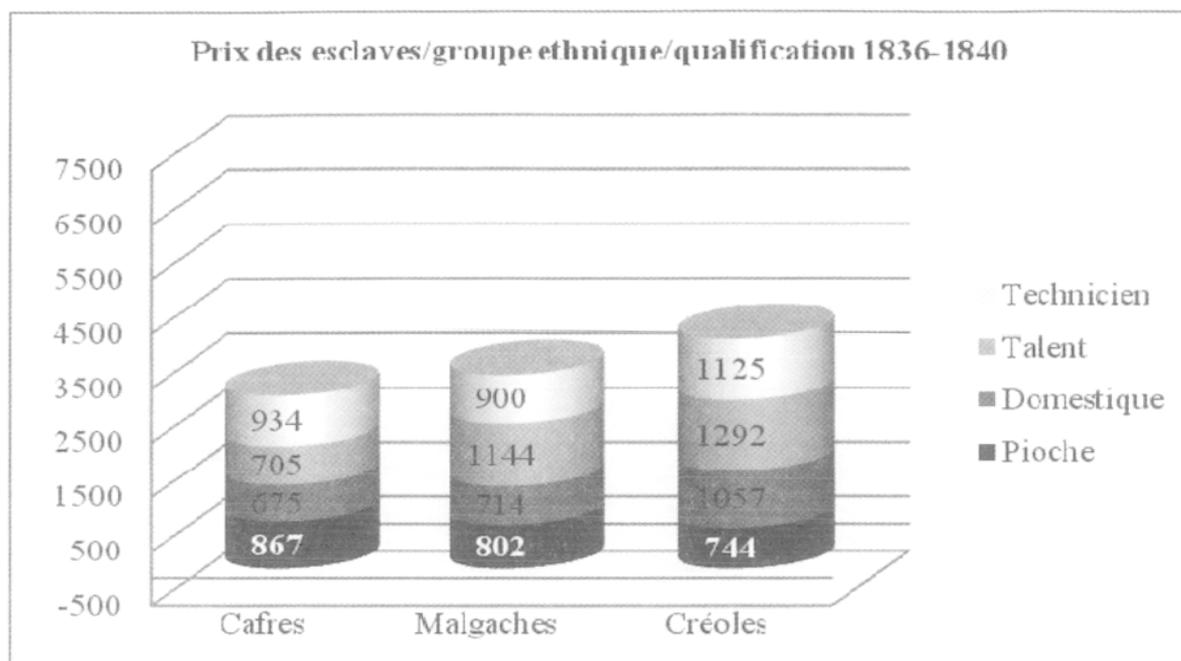
Dans ces conditions, était-il plus fécond de croiser les données d'appartenance « ethnique » avec celles ressortissant à la qualification ?



Si l'on croise les catégories professionnelles et les groupes ethniques, on note que :

- Les prix « relativement » bas au moment où démarre la « mise en sucre » de l'île, flambent une première fois, de 1826 à 1830 (boum sucrier : les usines passent de 40 à plus de 160/170 ; le nombre des machines à vapeur dépasse 120 unités !) ; puis ils se tassent lors de la période de crise, et remontent au moment où les innovations de Wetzell font du sucre de Bourbon le meilleur du monde, malgré l'approche de l'abolition.





- En ce qui concerne les esclaves de pioche, les prix sont comparables, à l'exception d'une légère prime aux Cafres jusqu'en 1840, puis aux Créoles (1841-1848), l'une et l'autre assez peu significatives.
- Le prix des esclaves domestiques est assez homogène jusqu'en 1835, puis légèrement plus haut pour les domestiques créoles de 1836 à 1840, et surtout pour les Cafres de 1841 à 1848 (!).
- Le prix des esclaves à talent est à l'origine presque identique. Mais de 1826 à 1830, il augmente pour les esclaves cafres : au moment où l'activité sucrière s'industrialise, on a un besoin accru de spécialistes qui se recrutent surtout chez les Africains, de par leurs traditions culturelles : les « charretiers », conducteurs des innombrables charrettes de cannes indispensables aux habitations qui se sont étendues à mi-pente, ou les maçons, peu nombreux parmi les Créoles – on construit en bois à Bourbon – et les Malgaches – la règle religieuse réservant à Madagascar la construction en pierre aux seuls tombeaux (interdiction levée en 1864). Puis le prix s'homogénéise, avant de monter peu à peu au profit des Créoles, surtout à partir de 1841.
- Enfin, en ce qui concerne les esclaves techniciens <sup>92</sup>, on note que pour la période 1831-1835, temporairement, la valeur des Cafres est en retrait face à celles des Malgaches et Créoles ; mais que pour 1841-1848, une hiérarchie s'établit très clairement, privilégiant les Créoles (acculturation), les Cafres (liberté par rapport aux activités artisanales) <sup>93</sup>, au détriment des Malgaches (plus âgés, confinés dans la routine de l'artisanat traditionnel ?).

Dès lors, contrairement à ce qu'a établi Frédéric Régent pour les Antilles, on remarque que les esclaves créoles ne sont pas systématiquement surévalués <sup>94</sup>, et, inversement, que les esclaves cafres n'étaient pas non plus systématiquement sous évalués <sup>95</sup>.

92. Par esclaves techniciens, on entend les esclaves qui exercent des activités directement liées à la manœuvre, dans l'usine, de machines de plus en plus complexes comme le moulin, les machines à vapeur, ou les batteries, c'est-à-dire l'ensemble de chaudières où le jus de cannes se transforme en sirop puis en sucre, ainsi que les activités de maintenance voire de fabrication de ces machines.

93. On notera au passage que l'affirmation de Thomas en forme de règle (1826) est devenue largement caduque.

94. Guère avant 1841.

95. La dépréciation du Cafre dans la société réunionnaise, que dénoncent à juste titre certaines associations, est un fait qui, à notre sens, est bien plus lié à la période qui a suivi l'abolition de l'esclavage – due largement au tenace ressentiment de certains maîtres, entretenu par la « désertion » justifiée des habitations-sucreries – qu'à celle de l'esclavage, pendant laquelle c'est l'esclave, quel qu'il soit, qui est déprécié en tant que tel. Le maintien du bas salaire des affranchis va provoquer leur désertion partielle des habitations et fournir une justification à la revendication de l'importation d'une main-d'œuvre immigrée, à qui l'on n'octroiera qu'une rémunération d'autant plus basse qu'on en retient les frais d'alimentation et de logement, reproduisant ainsi certaines des dispositions de l'économie esclavagiste. Une telle main d'œuvre se contentera de ces très faibles rétributions, ne pouvant jouir de la citoyenneté et du vote qui permettraient d'exiger une amélioration de la paie. L'activité sucrière fournit donc aux sucriers eux-mêmes et sans doute aussi aux classes dominantes de l'île, une stratégie pour vider de son contenu



La spécificité de l'île Bourbon est double. En premier lieu, l'esclavage n'y a pas produit de hiérarchie « raciale » aussi pointilleuse que dans la zone caraïbe. Les habitants, dans une saisie qui se veut globale et explicative du phénomène esclavagiste, rencontrent certes un discours « anthropologique » qui s'est élaboré et s'élabore en dehors d'eux. Mais le prix que le marché confère aux esclaves, articule des données numériques, ethniques, culturelles, concurrentielles, etc., qui ne recourent pas exactement la rhétorique « anthropologique » que les habitants n'hésitent cependant pas à proférer par ailleurs.

Ensuite, au-delà d'une série « d'universaux » – différentiel de prix homme/femme, prime à l'âge, plutôt d'ailleurs l'âge mûr et la résistance, prime à la qualification –, des hiérarchies d'ordre strictement économiques ont désormais tendance à prévaloir, étroitement liées à la mise en place d'un capitalisme industriel sucrier, dégagé des schémas de pensée routiniers liés aux fonctionnements agraires traditionnels, plus rémanents aux Antilles qu'à Bourbon. Dans ce contexte, c'est la qualification technique – celle d'hommes capables d'assimiler le machinisme, de manœuvrer des appareils nécessitant la lecture et l'interprétation de cadrans – et non plus une simple expertise gestuelle, qui est de plus en plus recherchée.

La réussite sucrière de Bourbon, qui s'est construite pour l'essentiel de 1810 à 1848 – elle a ensuite été gérée jusqu'en 1865 –, à partir de l'esclavage, avec l'esclavage, amène une redéfinition partielle de l'esclavage. Si, sur le plan de la privation statutairement inique de liberté, qui définit fondamentalement le système servile, rien ne change par la qualification des esclaves, l'évolution des prix montre que le sucre a introduit une hiérarchie qui ne fait plus fonds sur la couleur de peau. Peut-être est-ce pour cette raison que les problèmes liés au racisme n'ont pas aujourd'hui dans l'île la même acuité que dans le monde antillais.

Ces conclusions ont été permises par le traitement quantitatif de données qui, même en ce domaine, fait émerger des catégories et des tendances démontrant qu'à Bourbon ce terrible phénomène d'aliénation tend à offrir un certain nombre de points communs avec celui de la classe ouvrière européenne.

---

l'égalité, pervertissant l'application des principes républicains. C'est l'engagisme qui fait perdre toute signification au passage de l'esclave à l'homme libre, en substituant à l'esclave l'engagé, dépossédé du droit de vote. Voir notre communication « Les sucriers et la République. Bourbon/La Réunion. 1830-1870 », actes du colloque *Un transfert culturel à La Réunion : l'idéal républicain*, Sénat, novembre 2008, à paraître.